



# AVICULTURE & CUNICULTURE



## AVICULTURE-CUNICULTURE

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE 2018 – 2027**

# SOMMAIRE

	0
<b>1. Pourquoi développer la filière en wallonie</b>	<b>3</b>
<b>2. Etat des lieux de la filière</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Chiffres clefs de la filière</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Etat de la production</b>	<b>7</b>
<i>les producteurs, les volumes et la diversité de l'offre</i>	7
<i>les prix au producteur</i>	10
<i>valeur</i>	12
<i>perspectives à court terme</i>	13
<i>la grippe aviaire</i>	13
<b>2.3. Transformation et commercialisation</b>	<b>15</b>
<i>abattage et découpe</i>	15
<i>emballage des œufs</i>	17
<i>foie gras</i>	17
<i>commerce international</i>	18
<i>filières à forte valeur ajoutée en wallonie</i>	19
<b>2.4. Etat de la consommation</b>	<b>20</b>
<i>viande de volailles</i>	20
<i>œufs</i>	22
<i>foie gras et viande de lapin</i>	24
<b>2.5. Initiatives inspirantes</b>	<b>25</b>
<b>2.6. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière</b>	<b>26</b>
<i>promotion - apaq-w</i>	26
<i>encadrement - association wallonne de l'élevage (awé) et le support opérationnel au collège des producteurs</i>	26
<i>recherche - université de liège et craw</i>	26
<b>2.7. Synthèse des flux de la filière</b>	<b>27</b>
<b>3. Swot</b>	<b>30</b>
<b>4. Changement attendu a l'horizon 2027</b>	<b>34</b>
<b>4.1. Synthèse des défis majeurs</b>	<b>34</b>
<i>volaille standard</i>	34
<i>volailles en production alternative</i>	35
<i>volailles en circuits courts</i>	36
<i>canards à foie gras</i>	36
<i>lapins</i>	37
<b>4.2. Changements attendus</b>	<b>37</b>
<b>5. Plan d'action</b>	<b>40</b>



<b>5.1.</b>	<b>Action 1 - rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière</b>	<b>41</b>
<b>5.2.</b>	<b>Action 2 - assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement</b>	<b>42</b>
<b>5.3.</b>	<b>Action 3 - concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages</b>	<b>43</b>
<b>5.4.</b>	<b>Action 4 - développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production</b>	<b>45</b>
<b>5.5.</b>	<b>Action 5 - assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs</b>	<b>47</b>
<b>5.6.</b>	<b>Action 6 - assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs</b>	<b>49</b>
<b>5.7.</b>	<b>Action 7 - assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »</b>	<b>50</b>
<b>5.8.</b>	<b>Action 8 - faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées</b>	<b>52</b>
<b>5.9.</b>	<b>Budget du plan d'action</b>	<b>53</b>



# 1. POURQUOI DÉVELOPPER LA FILIÈRE EN WALLONIE

L'aviculture professionnelle est loin d'être une tradition en Wallonie. Pourtant, la production avicole, que ce soit en chair ou en œufs, est sur une **courbe ascendante depuis les années 90**, grâce au développement de la production standard. L'éclairage porté sur les 15 dernières années illustre clairement ces propos et met aussi en évidence **l'essor, dès 2000, de la production de volailles alternatives, au départ via la production biologique**. A partir de 20 000 poulets de chair de type alternatif élevés au début des années 2000, on a atteint, en 2015, un volume de 3,4 millions, soit 16% de la production régionale. En Belgique, la part des volailles alternatives est estimée à 4%, dont 75% observés en Wallonie. Si on regarde du côté du nombre **d'éleveurs wallons, 40% de ceux-ci élèvent des volailles de chair alternatives**. En élevage de poules pondeuses Bio, ils représentent également plus de 40% des éleveurs de poules pondeuses.

Cette évolution laisse entrevoir des marges de développement qui séduisent les producteurs wallons (en 2015, la Wallonie comptait près de **400 exploitations professionnelles avicoles et cunicoles**, 5 500 lapines reproductrices, plus de 21,5 millions de poulets et près de 1,7 millions de pondeuses), notamment en regard du caractère « court » du cycle de production qui limite les risques de marché et de trésorerie.

En termes de revenus, cette production agricole **améliore la rentabilité des fermes**, apportant un complément de revenu intéressant, voire un revenu principal dans les fermes. Dans ce sens, elle permet de pérenniser l'exploitation. Parallèlement, la consommation d'œufs et de viande de volaille semble moins impactée par les chutes de consommation de produits d'origine animale.

Un autre atout important est que le secteur avicole est caractérisé par la **diversité des espèces, modes de production et organisation des circuits de commercialisation** (filières longues, filières courtes). En volailles de chair, on comptabilise 84% de poulets standards et 16% de poulets alternatifs, dont plus de 60% sont des poulets biologiques. Ces derniers représentent 36% des productions animales biologiques et la part la plus importante des viandes qui en sont issues. 40% du volume des poulets alternatifs sont constitués par les produits de qualité issus de cahiers de charges de modes de production reconnues au niveau régional (qualité différenciée) ou au niveau européen (AOP, IGP, AOC, ...). L'élevage des poules pondeuses se distingue selon 4 modes d'élevage, dont l'étiquetage est obligatoire, à savoir le Bio, l'élevage plein air, le sol et la cage enrichie. En Wallonie, les trois premiers modèles sont en développement.

Un point fort également des volailles de chair et de ponte réside dans le **lien au sol** important des élevages wallons par rapport aux autres régions. La Wallonie est un grand producteur de céréales à paille (i.e. blé), avec également une montée en force du maïs grain, deux céréales de base de l'alimentation des volailles. Cette pratique n'est pas classiquement rencontrée ailleurs. Des éleveurs recherchent également à être encore plus autonomes sur la ferme ou la région, en termes protéiques. La volaille est également une des espèces qui transforme le mieux les aliments, avec des indices de consommation très bas, la rendant très intéressante d'un point de vue impact environnemental. L'origine régionale d'une partie donnée de l'aliment des volailles est une contrainte présente dans certains cahiers des charges, dont le cahier des charges bio.



**Chacun des modèles de production se positionne sur un marché bien spécifique, répondant à la demande des consommateurs également très diversifiés dans leurs choix de consommation** : des produits à petits prix pour le poulet standard, des produits plus chers pour le poulet Bio et des prix intermédiaires dans la gamme des poulets en qualité différenciée. C'est le cas également pour les œufs : moins chers pour la cage enrichie et le sol et des prix plus élevés pour l'œuf plein air, suivi par l'œuf Bio. L'offre est donc clairement diversifiée, contentant les consommateurs soucieux d'une qualité, basée sur de plus petits prix, ainsi que les consommateurs à la recherche de productions plus extensives, associées à des produits de qualité qui se déclinent davantage sous les angles proximité, protection de l'environnement et bien-être animal.

**A l'échelle wallonne, nous consommons deux fois plus de poulets et trois fois plus d'œufs que nous en produisons. La production wallonne est nettement inférieure à la production flamande, représentant 16,4% et 12,6%, respectivement en chair et en ponte (chiffres 2015). Les marges de progression sont donc encore très importantes.**

Malgré tous ces potentiels, il s'agit à l'heure actuelle d'une filière faisant face à des contraintes techniques (alimentation, santé,...), économiques (création de valeur ajoutée en Wallonie, développement des ovoproduits), sociétaux (bien-être animal, environnement, circuits courts) et sanitaires (grippe aviaire) importants. Au sein des contraintes sociétales, le **bien-être animal** est un sujet particulièrement prégnant (épointage, euthanasie de poussins mâles, densités et tailles d'élevage, logements, lumière naturelle, gavage, ...).

L'engouement des producteurs et consommateurs pour des modes de production diversifiés ainsi que les opportunités de diversification rentables en aviculture sont autant d'éléments qui doivent permettre de **consolider la croissance actuelle de la filière tout en transformant les défis actuels en de nouvelles opportunités**. Le présent plan propose donc une vision globale de développement du secteur afin de canaliser les initiatives privées et les soutiens publics vers les priorités identifiées par les filières.



## 2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE

### 2.1. Chiffres clefs de la filière

En préambule, il est important de préciser qu'il y a peu de données disponibles sur l'aviculture à l'échelle de la Wallonie. Par ailleurs, il faut noter que la Wallonie est entourée de régions à forte production avicole entraînant de nombreux échanges commerciaux fragilisant les statistiques spécifiques à la Wallonie.

Les chiffres clefs de la production wallonne (2015) sont :

**Poulets de chair** : 16,4% de la production nationale, avec 3,9 millions de places. Plus de 300 éleveurs professionnels en Wallonie, dont 80 en Bio (100 cités en 2017) et 20 en produits de qualité, soit 40% installés dans la production de type alternatif.

**Poules pondeuses** : 12,6% des troupeaux de la production nationale, soit un cheptel de près de 1,7 millions de pondeuses d'œufs de consommation et de reproduction et de poulettes prêtes à pondre.

**Canard à foie gras** : 25 000 animaux produisant 12 tonnes de foie gras, soit 50% de la production belge. La majorité des élevages se situe en Wallonie. Ceux-ci sont tous installés en circuits courts.

**Lapin** : 1/3 de la production belge, avec 5 500 mères.

Les chiffres clefs de la consommation sont :

En Wallonie (2015), nous **consommons deux fois plus de poulets** et trois fois plus d'œufs **que nous en produisons**. En effet, plus de 21 millions de poulets sont produits par an et la consommation est estimée à 42,5 millions, tandis que plus de 224 millions d'œufs sont produits par an, avec une consommation évaluée à plus de 600 millions. **Que ce soit en poulet de chair ou en œufs, notre région est donc nettement importateur des régions/pays voisins pour subvenir à sa consommation.**

**Consommation belge de poulets** (2015) : 15,06 kg/hab/an (équivalent viande maigre) : le taux d'auto-provisionnement à l'échelle belge est de 158%

**Consommation belge d'œufs** (2013): 168 œufs/hab/an (hors œufs entrant dans les préparations) ; le taux d'auto-provisionnement à l'échelle belge est de 109%

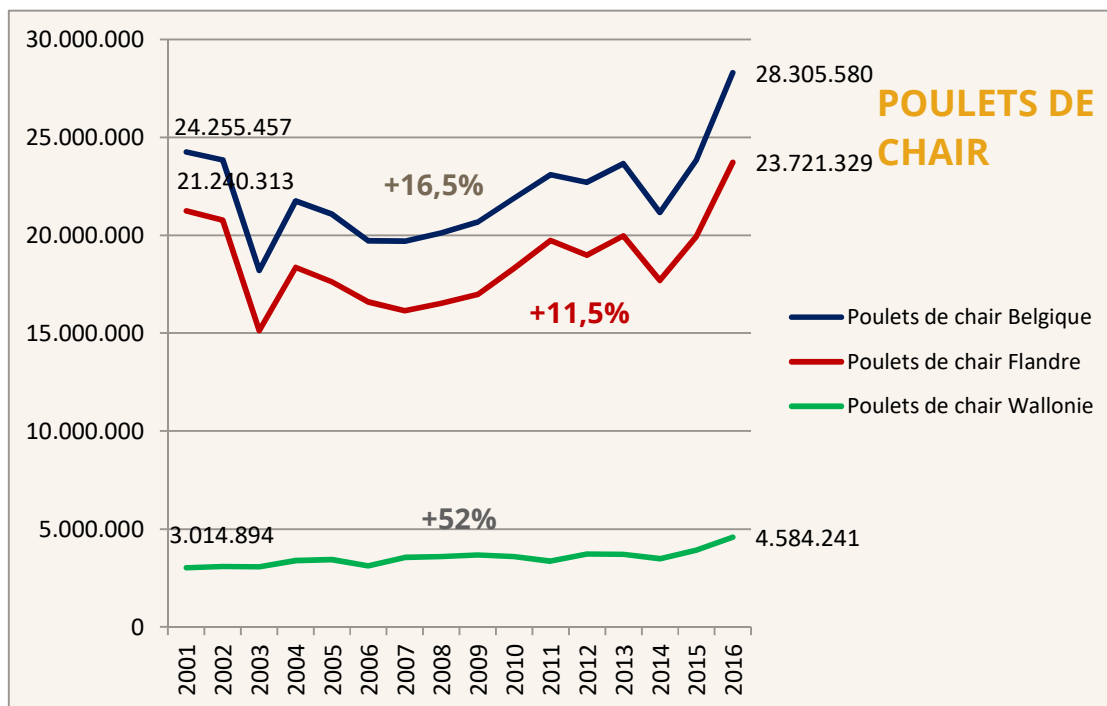
**Consommation belge de foie gras** (2015) : 90 grammes/hab/an. La Belgique est le deuxième consommateur par habitant au niveau mondial, après la France, avec une production de 25 tonnes et une importation de 1 285 tonnes de foie gras cru et 717 tonnes de préparations à base de foie gras

**Consommation belge de viande de lapin et gibier** (2015) : 3,72 kg/hab/an (équivalent viande) ; le taux auto-provisionnement à l'échelle belge est de 61,38%

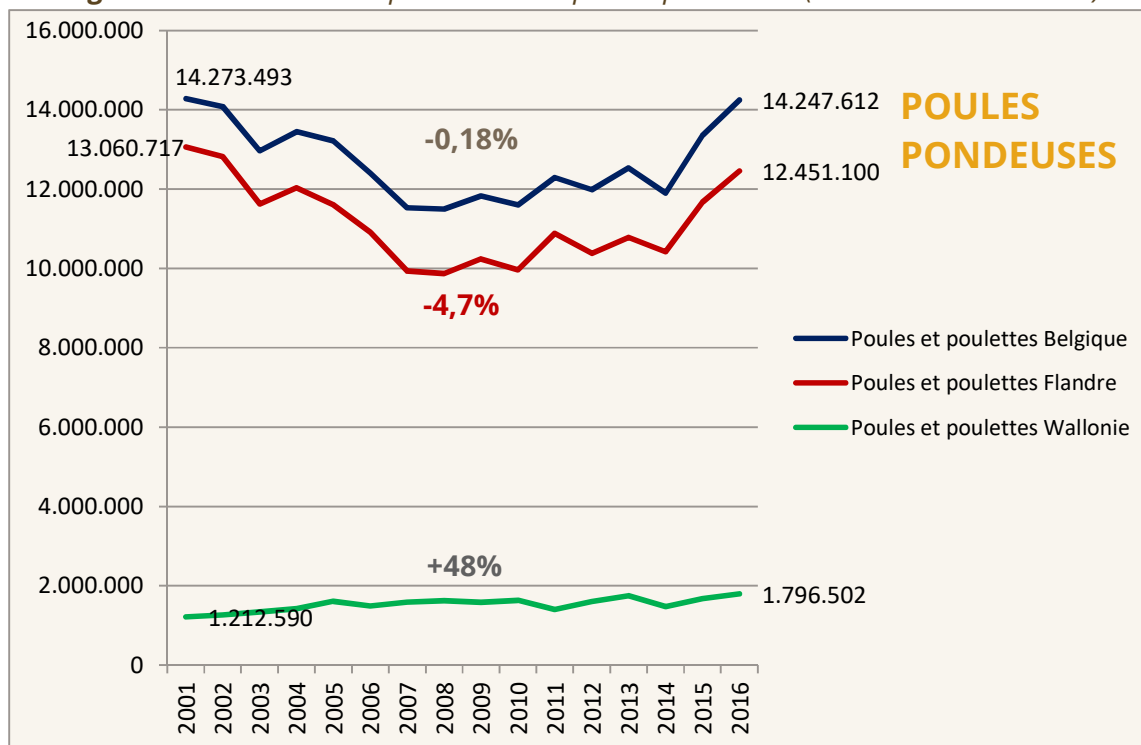
D'une manière générale, en Wallonie, la production avicole, que ce soit en chair ou en œufs, est sur une courbe ascendante depuis les années 90 (**figures 1 et 2**).



**Figure 1 - Evolution de la production en poulets de chair (source : SPF-Economie)**



**Figure 2 - Evolution de la production en poules pondeuses (source : SPF-Economie)**



## 2.2. Etat de la production

### Les producteurs, les volumes et la diversité de l'offre

A l'échelle internationale, il a été démontré qu'entre 1960 et 2015, **la production mondiale de volailles a connu une croissance rapide, rejoignant le niveau de production de la viande porcine**. Cette croissance a principalement été basée sur la sélection génétique, l'optimisation des intrants et la mise en place de liens étroits entre les différents maillons des filières.

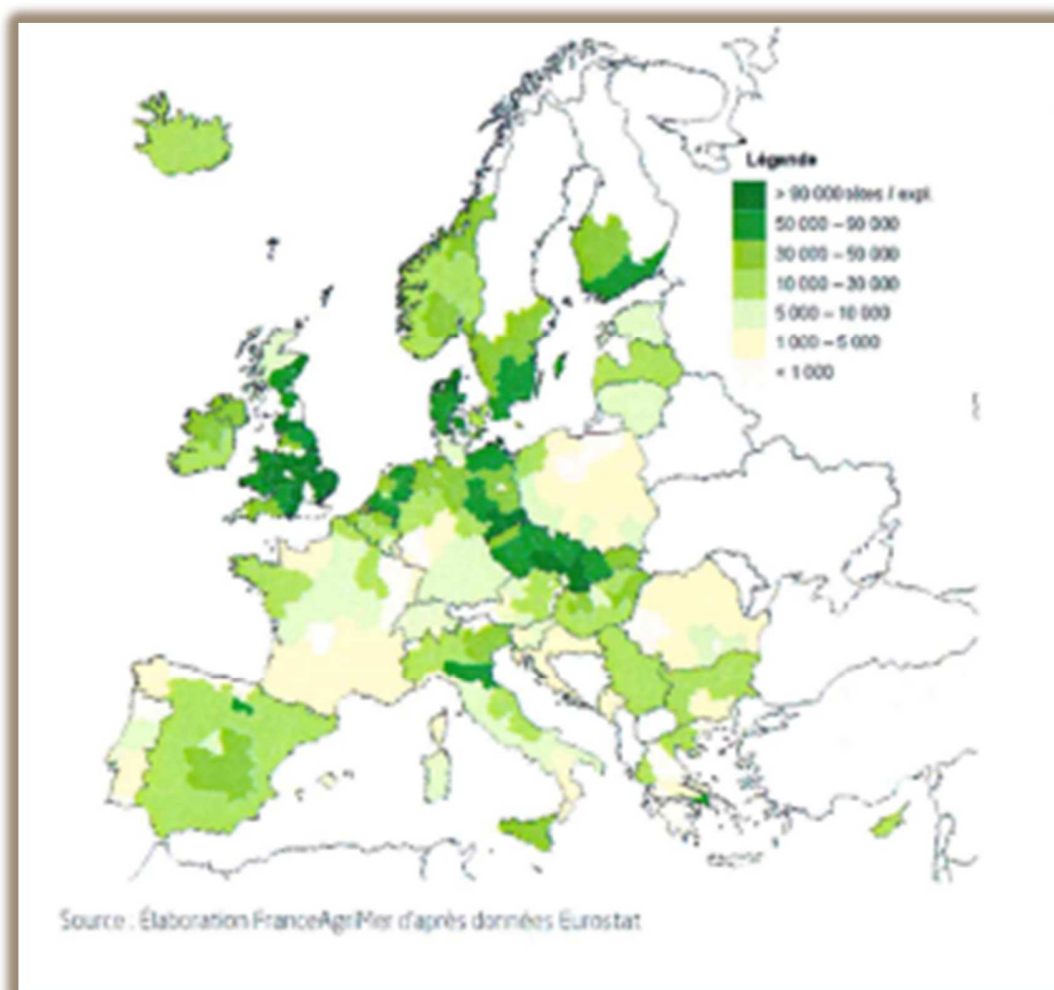
La Belgique et la Wallonie en particulier sont caractérisées par des tailles d'élevage limitées, appuyant le caractère familial des exploitations, à préserver et certainement à valoriser (**figure 3**).

De manière générale, le parc en bâtiments d'élevage de poulets de chair et de poules pondeuses est relativement récent, les premiers bâtiments datant du début des années 90 et se divise en plusieurs segments de marché répondant à des modes de production différents, eux-mêmes associés à des filières distinctes. La production de canards à foie gras est essentiellement organisée en circuits courts. L'élevage de lapins est quant à lui lié fortement aux trois abattoirs ayant les contacts directs avec la grande distribution (deux abattoirs sont situés en Flandre, le troisième, en Alsace) :

- Filière associée au poulet standard (abattage hors Wallonie) :
  - ✓ Plus de 170 éleveurs (2017) et plus de 20 millions de poulets produits par an
  - ✓ 13 multiplicateurs (2017)
  - ✓ Une quarantaine d'exploitations en classe 1 (c'est-à-dire élevant plus de 40 000 volailles), soumises au BREF (Best available techniques REference document), dans le cadre de la Directive IED relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
  - ✓ Lien au sol très marqué par la valorisation des propres céréales de la ferme (au moins 30% incorporés dans les rations des animaux) et épandages sur terrains propres ou contrat d'épandage
- Filière « Ardenne Volaille » (2015) :
  - ✓ Une vingtaine d'éleveurs, 2,55 millions de poulets par an, dont 575 000 poulets Bio
  - ✓ Deux modèles de production au sens du règlement 543/2008 relatif aux normes de commercialisation pour la viande de volailles, l'un reposant sur le poulet élevé à l'intérieur (56 jours, 15 poulets par m<sup>2</sup>, alimentation Oméga 3 ; ¼ de cette production est dédiée au poulet jaune), l'autre sur le poulet sortant à l'extérieur, 56 jours, 13 poulets/m<sup>2</sup>, avec ventilation et éclairage naturels (cahier des charges reconnu comme produit de qualité au sens de la liste établie par la Direction de la Qualité/DGO3\*)
  - ✓ Une vingtaine d'éleveurs, dont 1/5 disposant d'anciens bâtiments standards réservés au poulet élevé à l'intérieur
  - ✓ Un abattage à façon du poulet biologique « Coq des Prés » et développement commercial en cours de leur propre poulet biologique



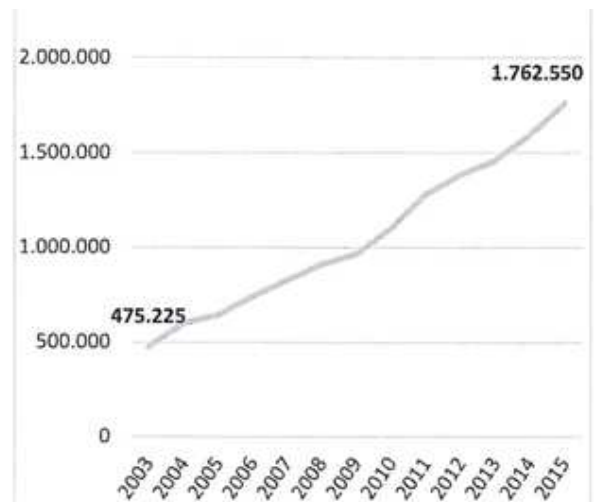




**Figure 3** – Taille moyenne des élevages de poulets en Europe (source : Eurostat)

\* Ce cahier des charges s’inscrit dans la mise en application des systèmes de qualité européens, constituant le premier volet de la politique wallonne de qualité. Plus spécifiquement, il répond à une des mentions réservées à des contraintes spécifiques de production garantissant une qualité minimale (article 11 du règlement (CE) n°543/2008 de la Commission du 16/06/2008 portant modalités d’application du règlement (CE) 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation pour la viande de volailles).

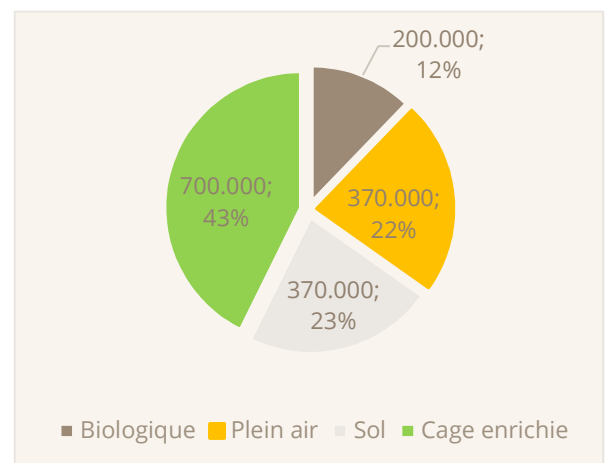
- Filières liées au poulet biologique (2015) :  
En développement continu depuis le début des années 2000 (**figure 4**)
- ✓ Filière ForFarmers Filière Belki: plus de 100 éleveurs réunis et 120 poulaillers
- ✓ Trois poulaillers de reproductrices aujourd'hui installés pour l'approvisionnement en œufs à couvrir acheminés vers un couvoir situé en Flandre, et prochainement en Wallonie. Soit une capacité de production annuelle estimée à plus de 4 millions de poulets, valorisant trois abattoirs, dont deux sont situés en Wallonie.



**Figure 4** – Evolution du nombre de poulets BIO en Wallonie - Source : BIOWALLONIE

- A côté des filières de poulets, citées ci-dessus, au potentiel de production important, d'autres interlocuteurs sont également présents, comme Coprosain produisant le poulet de Gibecq reconnu de qualité différenciée et abattu à l'abattoir de Pipaix, le poulet de Humain, poulet de type standard, ou encore une série d'agriculteurs élevant et commercialisant en direct leur propre production.

- Filières liées à la poule pondeuse : plus de 70 exploitations (2015) :
  - ✓ **Bio** : plus de 30 exploitations, soit près de 200 000 poules en 2015. La production a plus que quintuplé depuis 2010. Deux acteurs importants de la filière sont le couvoir Avibel et la société française Cocorette.
  - ✓ **Plein air** : +- 15 exploitations, soit 370 000 pondeuses
  - ✓ **Sol** : +- 13 exploitations, soit 370 000 pondeuses
  - ✓ **Cages enrichies** : +- 13 exploitations, soit 700 000 pondeuses
  - ✓ L'élevage de **poulettes Bio** se développe également, avec 3 éleveurs qui rassemblent 57 500 volailles (2017), soit presque 40% de la production belge.



**Figure 5** – Nbre de poules par mode de production en Wallonie - Source : SOCOPRO

En Wallonie (**figure 5**), les modèles alternatifs représentent près de 60 % de la production (38 % à l'échelle belge).



- Production de canard à foie gras (2015) :

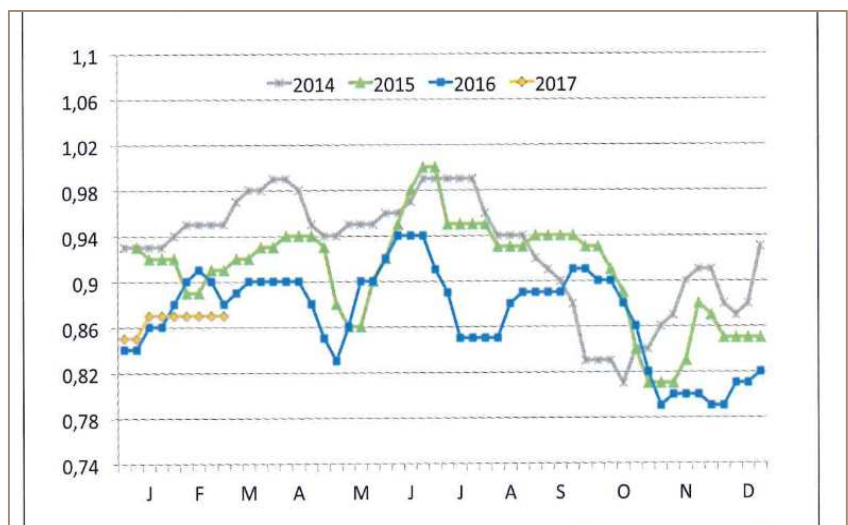
- ✓ Petite production caractérisée par des agriculteurs élevant, gavant, transformant et commercialisant en vente directe leurs produits.
- ✓ Pas plus de 8 producteurs en Wallonie (5 installés depuis une dizaine d'années, les 3 autres depuis plus longtemps), pour une production évaluée à 12 tonnes de foie gras ou 25 000 canards par an, soit la moitié de la production belge.

- Production de lapin (2015) :

La production belge de lapins est en diminution, mais reste stable en Wallonie. Les statistiques officielles ne reprenant plus la production cunicole, nous nous basons sur les chiffres de terrain. Ceux-ci mettent en évidence entre 30 et 50 éleveurs professionnels en Belgique totalisant environ 15 000 lapines reproductrices. Pour la Wallonie, 5 éleveurs rassemblent de l'ordre de 5 500 mères, dont un élevage détenant à lui seul 3 500 mères.

### Les prix au Producteur

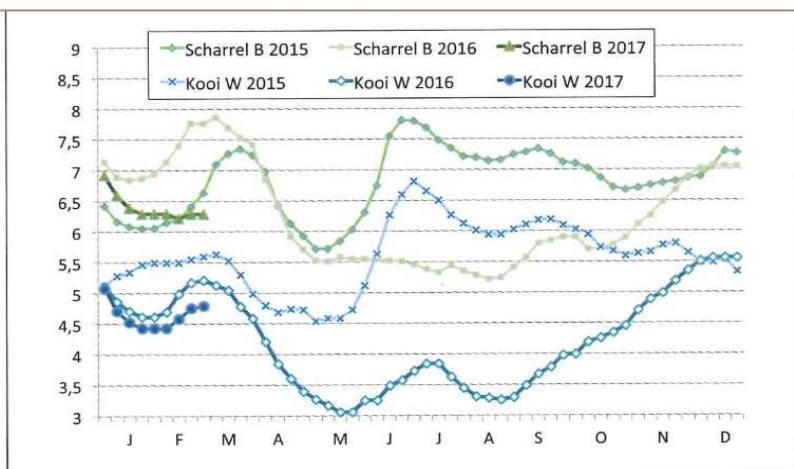
Que ce soit pour les poulets, les œufs ou les lapins, le prix est fixé hebdomadairement par la mise en relation de l'offre et de la demande, au marché de Deinze (Belgique) ou ABC (Belgique) pour le poulet (voir **figure 6** exposant l'évolution du prix des poulets vivants, établis à partir des prix du marché de Deinze), et au marché de Kruishoutem pour les œufs (prix des œufs en cages enrichies et prix des œufs au sol ; voir **figure 7**).



**Figure 6** – prix des poulets vivants sur le marché de Deinze (source : Luc Maertens, revue *Pluimvee*, mars 2017)



En production avicole organisée en filière, le prix au producteur est associé à un lien fort entre le fabricant d'aliments et l'éleveur. Les éleveurs sollicitent en général de la part des fabricants d'aliments un contrat d'un an, afin d'obtenir un prix d'aliment minimum garanti. Ils restent indépendants et maîtres dans le choix du fabricant d'aliments et peuvent sortir du contrat après 1 an (=7 lots). Ils ont le choix pour le couvoir. Pour les nouveaux éleveurs, les banques peuvent demander un contrat de 3 ans pour une question de liquidités dans les fermes. Quelques éleveurs décident de ne pas se lier par un contrat et spéculent sur l'évolution du prix du marché vis-à-vis de l'évolution du prix des aliments. D'autres éleveurs se regroupent pour négocier les contrats avec les autres acteurs de la filière.



**Figure 7** – prix hebdomadaire des œufs au sol et en cages enrichies (source : Luc Maertens, revue *Pluimvee*, mars 2017)

Les œufs issus de poules élevées en plein air reçoivent un supplément de la part de leurs marchands, calculé à partir du prix de l'œuf au sol. Pour les œufs biologiques, les prix ne sont pas fixés sur ce marché, mais dépendent des relations contractuelles entre l'éleveur et ses acheteurs. Par contre, pour les poulets biologiques, le prix de du poulet est lié au prix de l'aliment, contribuant à stabiliser le revenu des agriculteurs.

Scharrel = élevage au sol  
Kooi = élevage en cages

	Belgique	Bulgarie	Espagne	France	Hongrie
Productivité du travail (animaux gras produits par UTH)	12 100	12 100	12 100	12 100	12 100
Coût du travail 2011 (France base 100)	<b>103,3</b>	9,9	53,5	100,0	21,2
Coût alimentaire 2011 (€ / canard)	<b>13,0</b>	7,4	7,7	6,7	7,4
Coût du caneton 2011 (€ / canard)	<b>2,8</b>	2,3	2,0	2,0	2,3
Investissement	+	--	+	+	-

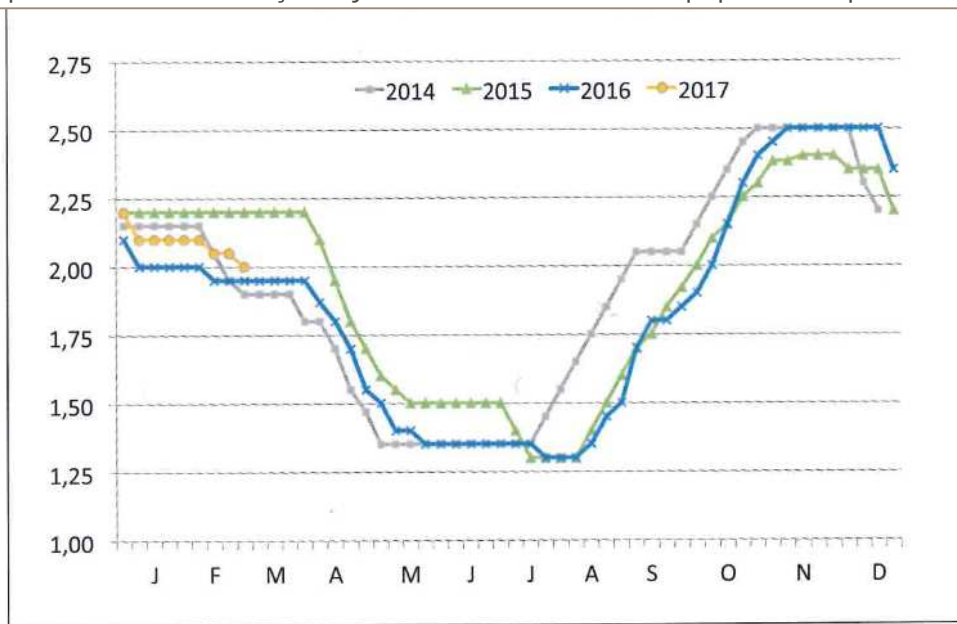
En 2015, les producteurs belges de **foie gras** vendaient aux professionnels de l'Horeca leur foie gras cru à +37,5 €/kg. Les trois pays exportateurs de foie gras cru (France, Bulgarie, Hongrie) vendaient le foie gras cru aux alentours des 17,5 €/kg. La Belgique ne bénéficie en effet pas des économies d'échelle nécessaires pour pouvoir se positionner sur ces prix : coût des canetons et des aliments plus élevé, ainsi que la main d'œuvre (**figure 8**). En 2012, le coût de production du

**Figure 8** – Simulation du coût de production de foie gras en UE - Source : GTE, Entretiens, Eurostat, Conseil National de la Volaille Hongrois 2017



canard gras était évalué à plus de 23 €/canard, contre moins de 15 €/canard dans les 4 autres pays producteurs de l'UE.

Au niveau du **lapin**, les prix au producteur, fixés également au marché de Deinze (**figure 9**) sont particulièrement bas en 2017, alors que nous ne produisons pas suffisamment pour couvrir nos besoins. La raison réside dans le fait que notre marché subit une très forte pression extérieure par des importations de lapins (surtout de France) généralement produits à moindre coût, dans des conditions moins avantageuses pour le bien-être animal. Il s'agit le plus souvent de lapins de cages,



**Figure 9** – prix hebdomadaire du lapin vivant (source : Luc Maertens, revue Pluimvee, mars 2017)

animal, contrairement à la Belgique, pionnière dans le logement en parcs. Des actions promotionnelles au départ de lapins importés à bas prix exercent une forte pression sur les prix aux producteurs belges. Celle-ci est exacerbée par la concurrence entre les deux abattoirs belges pour l'acquisition de marchés. Ceux-ci souhaitent modifier les contrats des

éleveurs, en passant d'une moyenne de 1,85 €/kg vif à 1,70 voire 1,68 €, soit en-dessous du seuil de rentabilité. A cette diminution, s'ajouterait l'imposition d'une limitation de la production estivale (40% pendant 3 mois).

## Valeur

Les prix au consommateur selon les espèces sont, de manière très approximative, évalués comme suit :

- Poulet entier : de 2 à 3 €/kg pour un poulet standard jusque 8 à 9€/kg pour un Bio
- Filet de poulet : de 9-10 €/kg pour un filet de poulet standard jusque 22 €/kg pour un filet de poulet Bio
- Lapin découpé logé en parc\*: 10 à 11€/kg à 20 €/kg pour des cuisses
- Œufs coquille : de 10-11 cents/œuf à 40 cents selon le mode d'élevage et l'alimentation des animaux (le moins cher = élevage au sol – le plus cher = Bio et œuf Columbus)



- En 2015, la moyenne des prix relevés par le service marketing du VLAM (mars 2016) notait un prix de 14 cents pour l'œuf au sol, 20 cents pour l'œuf plein air et 29 cents pour l'œuf biologique.
- Foie gras mi-cuit : 11€/100g ; Foie gras frais : 7 €/100g ; Magret de canard : 19 €/kg ; Cuisses confites : 7 €/kg

\*Explication du logement en parcs dans le point 4.1.section lapin

La valeur de la production avicole wallonne (2015) est estimée à 65,8 millions d'euros, soit 3,6% de la valeur globale de la production agricole de la région, en progression constante depuis 1990. Vis-à-vis de la valeur nationale, il faut noter les chiffres suivants :

- Volailles : 13% de la valeur totale de la production belge en volailles
- Œufs : 13% de la valeur totale de la production belge en œufs

### Perspectives à court terme

Les perspectives de développement à court terme de la production avicole en Wallonie, que ce soit en œufs ou en poulets, sont importantes. Dès 2016, les différents acteurs économiques ont été consultés pour obtenir ces chiffres et, déjà à ce moment, ils avaient annoncé un développement particulièrement significatif qui s'est confirmé dans les statistiques officielles 2016 (**tableaux 1 et 2**). En 2018, les projections sont les suivantes pour chaque modèle de production identifié, sauf pour le modèle de cages enrichies :

- **Poulet de chair:**
  - ✓ Standard : + 5 poulaillers
  - ✓ Produit de qualité (sortant à l'extérieur): +3 poulaillers
  - ✓ Bio : + 22 poulaillers

Soit 30 nouveaux projets annoncés (standard, Bio, sortant à l'extérieur), dont 80 % du côté des poulets de type alternatif

- **Poule pondeuse :**
  - ✓ sol et plein air confondus : + 1 poulailler
  - ✓ Bio : + 3 poulaillers

Il est à noter que les difficultés d'obtention des permis d'environnement ainsi que les différences d'interprétation de la législation Bio entre les régions d'Europe sont des éléments impactant notablement la concrétisation des projets.

### La grippe aviaire

En Belgique, la pression de l'influenza aviaire (H5N8, 2016-2017) a des conséquences importantes sur les élevages plein air (poules pondeuses, canards à foie gras, autruches) et des impacts potentiels futurs pour les élevages biologiques.



Au niveau des poules pondeuses, l'expérience 2017 de durée prolongée du confinement au-delà des 12 semaines autorisées pour maintenir l'usage du code 1 (plein air) a généré des pertes chez 7 éleveurs pour un montant estimé de 250 000 euros. En canards à foie gras, l'obligation du confinement des animaux a eu des conséquences sur l'état de santé des animaux, avec des mortalités plus importantes. Pour les autruches, la diminution du taux de fécondité liée au confinement de ces animaux et, en découlant, la diminution du nombre d'autruchons, engendrent pour les 2 éleveurs identifiés, une perte estimée à plus de 80 000 euros.

Malgré les mesures de biosécurité au niveau national, européen et mondial, le risque de croissance de l'impact de la grippe aviaire dans les années à venir est important au regard de la transmission du virus par la faune migratoire.

Les soutiens à l'indemnisation en cas de pertes ainsi que l'évolution du cadre légal lié au confinement seront donc des enjeux importants à court et moyen terme. Après évaluation, la Commission Européenne a modifié le règlement d'application portant sur les normes de commercialisation des volailles. En effet, ce règlement (RE 2017/2168) permet que si l'accès des poules aux espaces extérieurs est restreint aux fins de la protection de la santé publique et de la santé animale, les œufs peuvent être commercialisés en tant qu'«œufs de poules élevées en plein air» malgré cette restriction, à condition que l'accès des poules pondeuses aux espaces extérieurs n'ait pas été restreint pendant une période continue de plus de 16 semaines.



## 2.3. Transformation et commercialisation

### Abattage et découpe

En Belgique, les capacités d'abattage de volaille se caractérisent par les éléments suivants :

- 8 abattoirs d'une capacité supérieure à 10 millions de volailles (1 seul en Wallonie), soit 91% du nombre de volailles abattues par l'ensemble des entreprises recensées. Trois abattoirs sont identifiés pour l'abattage des poules de réforme (2015).
- 26 abattoirs d'une capacité inférieure à 10 millions de volailles, dont 3 en Wallonie

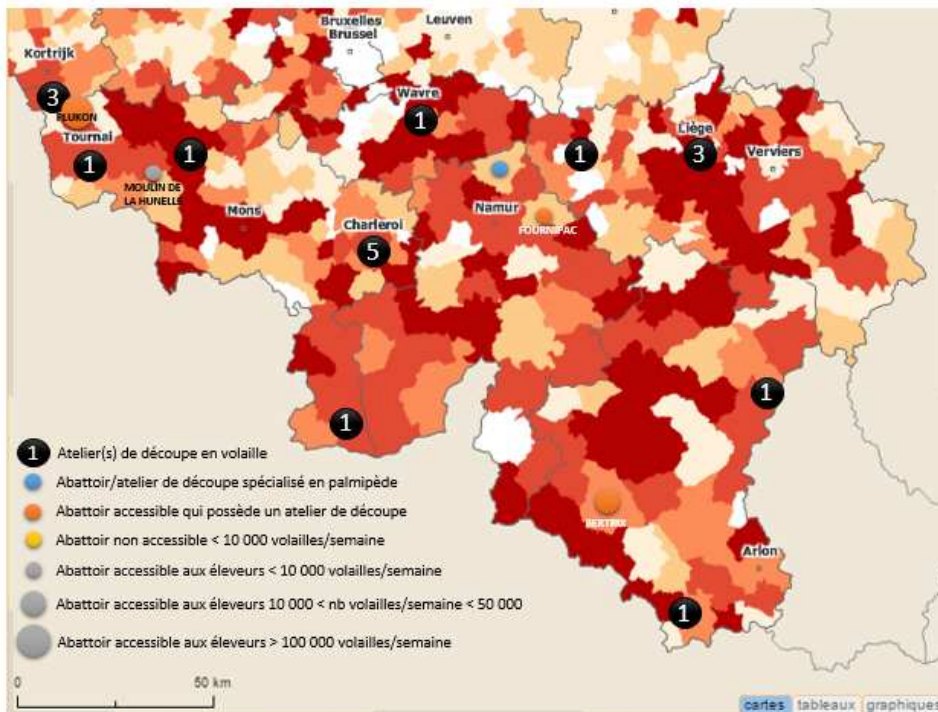
A l'échelle wallonne, on identifie les capacités d'abattage suivantes :

- Abattoir PLUKON : 50 millions/an (poulet)
- Abattoir ARDENNES VOLAILLE : 2,55 millions/an (poulet)
- Abattoir de PIPAIX : 125 000/an (multi-espèces, dont lapin)



#### Abattage de poulets standards en Wallonie :

Un seul abattoir en Wallonie abat des poulets standards (source FACW après contact abattoir Plukon). Néanmoins, l'abattage concerne un faible volume de volailles élevées en Wallonie. En dehors de la production, il y a très peu d'acteurs de la filière installés en Wallonie dans ce mode de production et aucun couvoir.



#### ➤ Répartition géographique des élevages volailles en rapport avec les lieux de découpe et abattoirs agréés.

Source de 2015

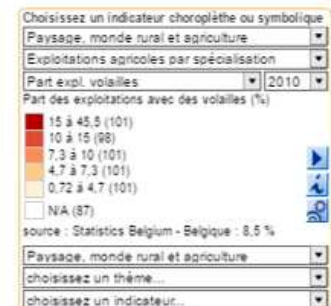


Figure 10 – Répartition des élevages de volailles en comparaison des lieux de découpe et abattage agréés





L'offre d'abattage, déjà très réduite (**figure 10**) a encore diminué suite à la fermeture en mai 2018 de l'abattoir Fournipac situé à Sclayn (échéance de renouvellement du permis) en regard des investissements nécessaires pour que l'outil réponde aux nouvelles normes. Une soixantaine d'agriculteurs professionnels, représentant 70% des volumes abattus, et près d'un millier de clients particuliers sont concernés (**poulets et canards** essentiellement). L'abattoir rencontrait également une augmentation de 20% des volumes d'abattage depuis un an. La majorité des clients sont installés dans un rayon de 25 km de l'abattoir, mais des clients proviennent également d'un rayon de 50 km, compte tenu de la rareté des outils.

De cette fermeture, deux initiatives ont vu le jour pour tenter de trouver une solution collective liée aux usagers :

- Un projet Hall Relais Agricole est en cours. De là, une coopérative, dénommée « Le Petit Abattoir Coopératif (PAC) », portée par 7 éleveurs et la coopérative Paysans-Artisans, a été créée en avril 2018. L'établissement sera localisé à Florennes, avec une capacité d'abattage de 75.000 volailles par an, si l'abattoir fonctionne 5 jours sur la semaine. Il est prévu que les activités démarrent au printemps 2019.
- Un second projet est également à l'étude en région liégeoise, par les services agricoles de la province de Liège. L'outil devrait voir le jour à Grâce-Hollogne, en février 2019, avec une capacité d'abattage similaire à celle de Fournipac (plus ou moins 125.000 volailles/an).

En Wallonie, les emplois dans la transformation et la conservation de la viande de volaille<sup>1</sup> sont caractérisés par les éléments suivants :

- Unités de main d'œuvre : 196 (8% sur le total Belgique)
- Valeur de la masse salariale : 5,7 millions d'euros (9%)
- Nombre d'employeurs: 8 (13%)
- Part du chiffre d'affaires dans Food&Bev. (Belgique) : 2,7%
- Part de l'emploi dans Food&Bev. (Belgique) : 2,7%

La part des préparations et des découpes augmente jusque 82% du volume et même 87% des dépenses des ménages.

L'abattage de **lapins, issus des élevages professionnels**, ne se déroule plus que dans 2 abattoirs (Denderlux ayant cessé ses activités en 2014) : Lonki à Temse (+- 3/4 du marché) et Van Assche à Drogenen.

---

<sup>1</sup> source : FEVIA, via ONSS, SPF Economie et DG statistiques- chiffres 2015



## **Emballage des œufs**

Une série d'éleveurs wallons sont agréés en tant que centre d'emballage, mais la seule entreprise recensée en Wallonie comme grossiste en œufs et centre d'emballage est l'entreprise Baltus à Aubel qui s'est également diversifiée dans les œufs durs colorés.

Les grands centres d'emballage et casseries sont localisées en Flandre. Il n'y a pas de casserie d'œufs en Wallonie ; ce qui, à terme peut être une préoccupation du secteur compte tenu de la demande grandissante de l'industrie alimentaire pour les ovoproduits.

## **Foie gras**

Il s'agit d'une petite production de 25 tonnes/an, mais compte tenu du niveau de consommation belge (90 grammes par habitant et par an), la Belgique pourrait produire au moins 1 200 tonnes pour être autosuffisante. La demande de clients étrangers, notamment japonais est également une réalité.

Les éleveurs travaillent en circuits courts, sauf Upignac, qui importe majoritairement les produits des palmipèdes gras de Bulgarie et de Hongrie pour une transformation dans leur entreprise. Toutefois, l'entreprise a annoncé le redéploiement de l'élevage en Wallonie. En réponse à un développement important d'un marché à l'étranger, elle travaille activement sur de nouveaux projets de bâtiments : d'un volume en année 1 de plus de 40 000 canards, il est prévu d'atteindre 400 000 canards dans les années qui suivent. A noter aussi qu'une exploitation est en train de développer son propre abattoir agréé.



## Commerce international

La dynamique du marché belge de la volaille est très soutenue (\*) et la Belgique fait partie des pays avec un fort excédent structurel et donc exportateur (avec le Benelux, le Danemark et l'est de Europe). Cette dynamique entraîne même la nécessité d'importer des volailles vivantes des pays voisins pour alimenter les abattoirs.

La valeur ajoutée se situe davantage dans le nord du pays, car les acteurs économiques s'y sont installés, suite aux opportunités offertes par le port d'Anvers (fabricants d'aliments, couvoirs, abattoirs, découpe/transformation, négociation du prix du marché). Toutefois, cette production constitue une opportunité pour les agriculteurs wallons de développer un revenu complémentaire, voire principal sur la ferme, et ainsi pérenniser leur activité agricole.

Les parts de marché des exports de produits avicole provenant de Wallonie (valeur commerciale cumulée des exportations de janvier à novembre 2016) sont ventilés comme suit (source : DGARNE/DGO3- 03/03/2017) :

- Royaume-Uni : 54,31%
- France : 22,65%
- Pays-Bas : 18,92%
- Luxembourg : 1,92%
- Allemagne : 1,46%
- Reste du monde : 0,74%

D'après la FEBEV, en 2014 (via ICN), les principaux pays d'exportation de la Belgique sont la France (38.6%), les Pays-Bas (27.9%) et le Royaume-Uni (12,3%).



### (\*) Extrait du rapport France Agrimer sur les mutations des filières avicoles UE :

Les Pays-Bas et la Belgique sont respectivement 2ème et 3ème exportateurs nets de viande de poulet de l'UE en 2014. Ces 2 pays sont d'importantes plateformes d'échanges de produits avicoles (port d'Anvers et de Rotterdam) depuis les pays tiers mais également depuis les grands marchés de l'UE (RU, France, Allemagne, ...). Le solde des échanges des Pays-Bas est resté quasiment stable entre 2000 et 2014, la progression des exportations s'accompagnant d'une progression des importations à un rythme proche; En revanche, le solde des échanges belges s'est accru significativement entre ces deux périodes.



## Filières à forte valeur ajoutée en Wallonie

Véritable moteur pour l'économie de la région, via le développement de la valeur ajoutée en Wallonie (éleveurs de volailles de multiplication, fabricants d'aliments, abattoirs, découpe/transformation, couvoir), les filières poulets de chair décrites dans l'encadré assurent une diversification intéressante pour les agriculteurs, sur base d'un modèle de production plus extensif, et dès lors moins sensible aux accidents de santé animale.

La demande grandissante pour ce type de produits se manifeste par le fait que la Belgique est le premier client de la France en poulets Label Rouge, témoignant de la demande des consommateurs belges pour des produits différenciés. En termes d'image, ces productions bénéficient d'un capital sympathie par les citoyens, par des tailles d'élevage plus petites et l'accès au plein air, notamment en production biologique.

En œufs, le système en cages enrichies est menacé à terme, compte tenu de la réticence des magasins à acheter ce type d'œufs. Le projet de Code du Bien-être animal adopté en juin 2018 par le Gouvernement wallon sonne également la fin de toute autorisation de cages pour poules pondeuses au 1<sup>er</sup> janvier 2028. La croissance de la demande pour les œufs alternatifs, surtout plein air et Bio, puis au sol est réelle, avec le besoin, toutefois, d'apporter de la valeur ajoutée aux éleveurs par de la vente directe (au consommateur ou aux grandes surfaces proches). A noter que ces types de production sont reconnus au titre des produits de qualité par la Wallonie. La poule pondeuse Bio assure le meilleur revenu au producteur pour l'instant. A terme, un danger majeur de chute des prix existe par le développement potentiel d'une offre supérieure à la demande.

- **Poulet Bio** : recherche de nouveaux éleveurs en nette croissance par les deux filières actives en Wallonie (ForFarmers et Belki), ainsi que la coopérative Coprobel (Coq des Prés). Valeur ajoutée bien présente en Wallonie (abattoir, fabricant d'aliments reproducteurs, couvoir). Prix de reprise des poulets vivants liés au prix de l'aliment. Importance d'obtenir les aides à l'investissement pour le développement de la production. Une des deux filières biologiques (ForFarmers, via Plukon) exporte 85% de sa production aux Pays-Bas.
- **Poulet de qualité** (liée à l'abattoir Ardenne Volaille et repris dans la liste des produits de qualité issus de cahiers des charges portant sur la production agricole par la Direction de la Qualité-17/10/2016) : en développement également à la fois sur le marché belge et étranger, mais dépendant également du déblocage du système d'aide à l'investissement. Priorité mise sur le mode d'élevage attaché au « poulet sortant à l'extérieur ». Les poussins seront aussi achetés au couvoir cité dans l'alinéa ci-dessus.



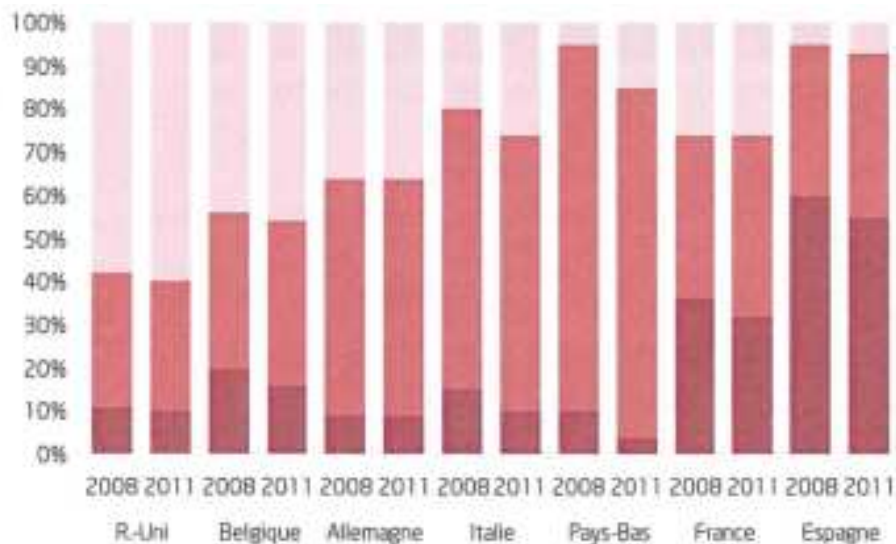
## 2.4. Etat de la consommation

### Viande de volailles

La consommation de **viande de volailles** est en développement au niveau mondial et en particulier en Europe. A plus long terme, les perspectives de la FAO et de l'OCDE montrent que **la viande de volaille pourrait devenir en 2024 la première viande consommée dans le monde et dépasser la consommation de viande de porc**. La viande de volaille jouit en effet de nombreux atouts auprès des consommateurs : prix relativement faible comparé aux autres viandes, qualités nutritionnelles reconnues, absence d'interdits religieux ou encore faible impact environnemental (source : Camille Deman, ITAVI, journée d'étude des productions porcines et avicoles 2016, Gembloux).

En Belgique, la viande de volailles est la **deuxième viande la plus consommées après celle du porc (15,9 kg pour la volaille et 25,1 kg pour le porc ;** source statbel.fgov.be). Sur base des résultats de l'étude de marché réalisée en 2015 par GfK Belgium portant sur la consommation domestique de 5 000 ménages belges (à la demande du VLAM), la volaille correspond à la viande qui a subi le moins la diminution de consommation (-1,9%). Au niveau de la viande fraîche, le Belge a acheté 10 kg de volaille, lapin et gibier en 2015, soit 79 €. La viande de volaille gagne également plus de terrain dans le panier « viande, poisson et volaille ». **La part de son volume est passée de 24,7% à 28,5%** au cours des 8 dernières années (en valeur, la volaille représente aujourd'hui 24% de ce marché). Le poulet domine le marché de la volaille (8,12 kg de poulet, 1,2 kg de dinde et 0,28 kg d'autres volailles). La part des préparations à base de volaille et de dinde augmente : sur les 20 kg de viande (inclus les surgelés), 10 kg sont consacrés à la volaille et au gibier. La part des préparations et des découpes augmente jusque 82% du volume et même 87% des dépenses des ménages. La poule à bouillir a presque disparu (1% de part de marché).

Le poulet se vend surtout dans les hypermarchés et grands supermarchés comme Colruyt, Delhaize Super et Carrefour Market (DIS 1) pour 38,1%. Le hard discount reste numéro 2 (26%), mais a arrêté sa croissance.



**Figure 11** – Evolution de la segmentation du marché du poulet pour la consommation à domicile dans les Etats-membres, 2008 et 2011

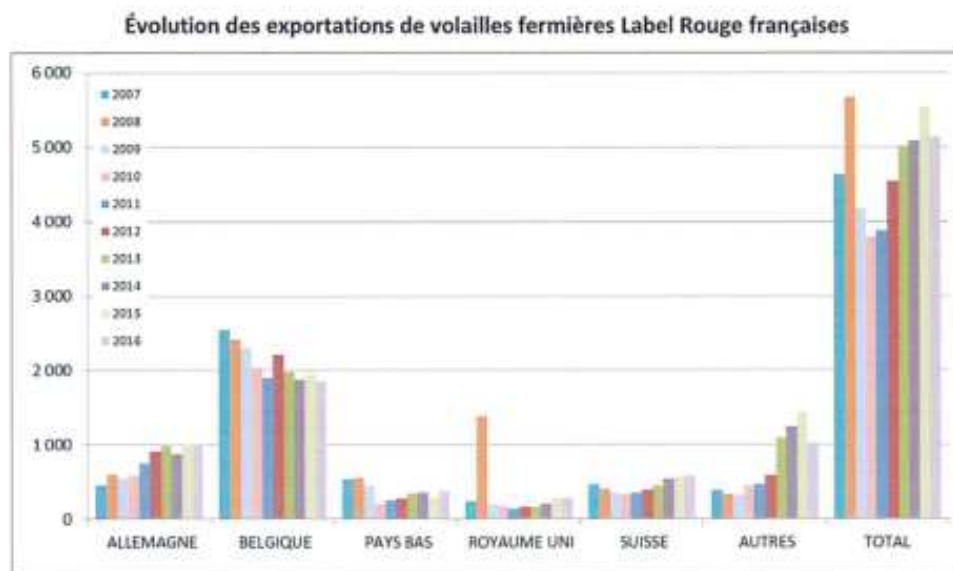


### Le commerce spécialisé (boucher et volailler) continue à diminuer (13%).

Le supermarché de proximité se maintient (13,1%), ainsi que les marchés publics qui affichent néanmoins une légère tendance à la baisse sur les 8 dernières années (4%).

Comme les autres viandes, la volaille est surtout consommée à la maison (73%), puis avec la famille, les amis (8%), l'Horeca (8%) et au travail ou à l'école (6%). Sur cette tendance, la volaille suit la moyenne des autres viandes.

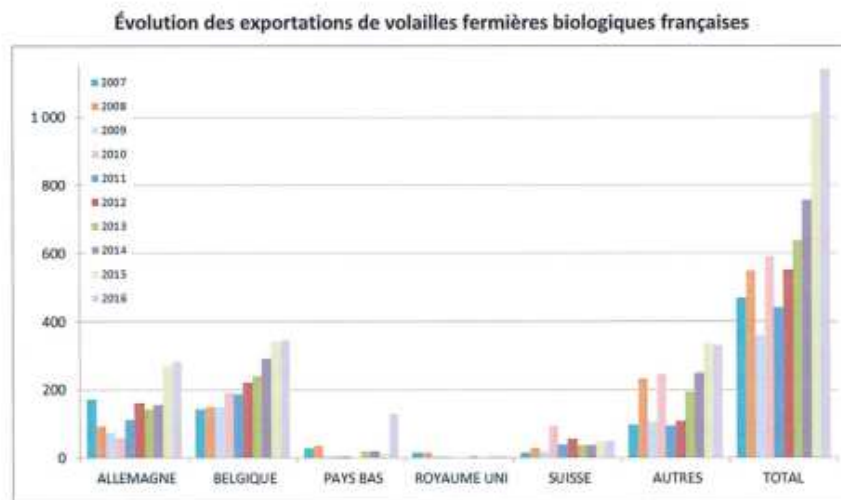
Toutefois, la Belgique est le seul pays européen, avec la Slovaquie et Chypre, où la consommation a baissé. La consommation belge de viande et de préparation de viandes de poulet est par ailleurs en-dessous de la moyenne européenne. Comme déjà cité plus haut, la consommation de poulets découpés et de produits élaborés est en augmentation, au détriment du poulet entier ; la part des volailles entières dans la production de viandes et préparations de volailles étant inférieure à 20%(figure 11).



**Figure 12** – Evolution des exportations françaises de volailles fermières Label Rouge – Sources : SYNALAF

En termes de volailles de production alternative (Bio, Qualité différenciée, Produits de qualité, plein air), un potentiel de développement est clairement identifiable en Wallonie ; 75% de ces volailles étant produites dans notre région. Une étude menée en Flandre en 2015 par le Département « Landbouw & Visserij » le démontre également (« Potentieel voor vlaamse meerwaardeveleeskippen, met een blik op Nederland en Duitsland »). Par ailleurs, la Belgique est le premier client de la France en poulets Label Rouge et Bio (**figures 12 et 13**), témoignant de la demande des consommateurs belges pour des produits différenciés. En termes d'image, ces productions bénéficient d'un capital sympathie par les citoyens, par des tailles d'élevage plus petites et l'accès au plein air, notamment en production biologique.





**Figure 13** – Evolution des exportations françaises de volailles Biologiques – Sources : SYNALAF

## Œufs

Pour l'œuf, la consommation est caractérisée par une tendance à la baisse (**figure 14**), même si l'étude Gfk 2015 sollicitée par le VLAM, montre une augmentation de la vente d'œufs frais de 1,9% en 2015 par rapport à 2014. L'œuf mériterait à cet égard davantage de promotion, étant donné la qualité nutritionnelle du produit qui n'est pas encore suffisamment connue, de même que l'étiquetage des modes d'élevage. Une enquête menée par le VLAM en 2016 a démontré que la



perception du consommateur sur les œufs perdue : 32% des principaux responsables d'achat estiment que dans un régime équilibré, il ne faudrait pas consommer plus de 3 œufs par semaine. 43 % pensent qu'une personne présentant un taux élevé de

**Figure 14** – Evolution de la consommation d'œufs par habitant en Belgique

cholestérol aurait intérêt à éviter les œufs. Par ailleurs, la consommation belge est en-dessous de la moyenne européenne, comme le montre la **figure 15**.



La consommation d'ovoproduits représente environ 20% de la consommation totale d'œufs.

Notons aussi qu'en Belgique, l'hébergement en cages enrichies fait de plus en plus place à l'élevage plein air. L'étude Gfk 2015 citée ci-dessus a par ailleurs mis en évidence que l'œuf de poule élevée au sol représente une part de marché de 62%, pour un quart occupé par l'œuf de poule élevée en plein air et 6% par l'œuf de poule biologique (10,5% en valeur). Ces trois modèles sont en développement sur les 8 dernières années, alors que l'œuf produit en cages enrichies a baissé de 15% à 4%. L'œuf plein air et l'œuf biologique apportent proportionnellement une valeur plus importante que le sol et la cage enrichie, lorsqu'on compare les valeurs aux volumes.

Même si la part du hard discount augmente (34%), les hypermarchés et grands supermarchés restent le canal de commercialisation le plus important (45%), tandis que les supermarchés de proximité sont en troisième position (13% pour AD Delhaize, Delhaize Proxy, Okay, Spar, Carrefour Express, ...). Les magasins à la ferme, les marchés publics et les magasins spécialisés sont en perte de vitesse. 2/3 de la consommation d'œufs frais sont réalisés à la maison, au travail et à l'école (9%), puis dans l'horeca (5%) ; l'œuf dur est privilégié dans les écoles et au travail (voir les sandwiches), tandis que les œufs à la coque et les omelettes sont préférés à la maison.

D'après les acteurs des filières belges d'œufs biologiques, la demande en œufs biologiques, qui est en croissance, ne peut actuellement pas être assurée à 100% par les élevages belges, d'où une importation en croissance des pays voisins (France et Pays-Bas). En réponse à la demande du marché, des opportunités de diversification s'ouvrent donc pour les agriculteurs qui sont tentés de développer des tailles d'élevage de plus en plus importantes, étant donné la source intéressante de revenu qu'ils peuvent retirer de cette spéculation (revenu 1UTH = 12 000 poules biologiques). En France, la demande en œufs biologiques est également soutenue. Le même phénomène d'aller vers des tailles d'élevages plus importantes y est remarqué.



Figure 15 – Consommation d'œufs dans l'UE et poids des ovoproduits, 2014

Source : IFRB  
 \*\* Note : la progression apparente de la consommation en 2013 et 2014 peut également être liée à l'augmentation des stocks dans un contexte de production européenne abondante.





## Foie gras et viande de lapin

Concernant plus spécifiquement les produits du **canard à foie gras**, ils constituent un marché de niche, mais le consommateur belge est le deuxième plus grand consommateur au niveau mondial, comme l'analyse du contexte l'a démontré (chapitre 2).

La spécificité de la production de foie gras en Wallonie réside au niveau du cadre légal très strict pour pouvoir gaver, plus strict par rapport aux autres pays producteurs (AR du 25 avril 1994, modifié par l'AR du 8/12/2011 interdisant les cages individuelles au profit des logements collectifs) et l'installation des producteurs en circuits courts (qui élèvent, engraisent, font abattre, transforment et vendent directement).

Par ailleurs, un lobby croissant des représentants de la protection animale constitue un défi de taille pour les producteurs. En Wallonie, les conclusions du Conseil wallon du Bien-être animal sur les perspectives pour la production de foie gras en Wallonie ont été acceptées par le Ministre wallon en charge du bien-être animal et rendues publiques en mars 2017. Elles n'ont cependant pas permis de trouver un consensus entre les représentants des producteurs et ceux de la protection animale proposant de continuer à étudier les alternatives au gavage ; ni entre ces derniers et une partie des scientifiques prônant la recherche sur une alternative au produit. Les associations de protection animale continueront donc à militer pour une interdiction du gavage.

Les statistiques officielles en **lapin** mettent également en évidence un taux d'auto-provisionnement en lapins et gibier qui n'a jamais été aussi bas depuis 10 ans (61%) mais, par contre, un niveau de consommation qui n'avait pratiquement plus été rencontré durant cette même période (5,15 kg/hab./an de poids carcasse, soit 3,72 kg d'équivalent viande/hab./an). Cette tendance de consommation est également confirmée par l'étude de Gfk Belgium 2015, commandée par le VLAM sur la consommation domestique de 5 000 ménages belges. L'étude met en évidence que les achats de viande de lapin pour la consommation domestique se sont stabilisés en 2015. Le lapin, comme le poulet, le porc et l'agneau, occupe une place relativement stable à l'intérieur du marché de la viande. Le nombre d'acheteurs de lapin est également resté stable (21 ménages sur 100 ont acheté au moins une fois de la viande de lapin). Le Belge achète actuellement un peu plus de deux fois par an ce type de viande. Le prix moyen du lapin est également resté au même niveau (8,7 € pour 1 kg de lapin). Le lapin entier découpé frais constitue la forme de vente la plus populaire ; le surgelé se limitant à 2 à 3%. Un glissement vers les morceaux de lapin s'observe toutefois (26% en 2015 contre 23% il y a 8 ans). Le lapin entier non découpé occupe 16% du marché. La particularité de cette production s'observe par une consommation surtout par des personnes plus âgées (3/4 du volume acheté par les plus de 50 ans). Les hypermarchés et grands supermarchés représentent plus de la moitié des ventes de lapin, mais perdent du terrain au fil des années au profit du supermarché de proximité (20%). Le hard discount a une part de marché relativement basse (6%, contre 17% pour le panier viande-volaille-gibier). Le boucher/volailler voit sa part se stabiliser (12%). Consommer à la maison est la norme, mais toutefois moins que la viande et la volaille (56% des moments pour le lapin contre ¾ pour la viande et la volaille). Le lapin est plus souvent consommé à l'extérieur par rapport aux autres viandes (en famille ou avec les amis, les salles de fête et les banquets).



## 2.5. Initiatives inspirantes

En **poulet standard** et, dans une moindre mesure, dans le secteur de la **poule pondeuse**, certaines initiatives sont remarquées, plutôt informelles, qui regroupent des éleveurs afin de mieux négocier le prix des poussins et des aliments, et d'être plus forts pour négocier les contrats. La société Leaderkip installée en Wallonie assure aussi une activité de rassemblement des éleveurs dans un objectif similaire.

En **produits de qualité**, l'abattoir « Ardenne volaille » a mis en place des relations contractuelles avec des éleveurs afin d'assurer les besoins de leurs marchés commerciaux : sous leur propre marque, « Les Crêtes d'Ardenne », mais également pour d'autres marques, telles que « Le Poulet de Bastogne », « Les Elevages du Moulin », le poulet Bio « Le Coq des Prés », le poulet « Coq Ardenne », et encore la gamme des produits « Les Elevages du Moulin de Val Dieu » issus de volailles alimentées par le moulin du même nom (produits écoulés chez Colruyt).

En **poulet biologique**, deux initiatives privées cohabitent, celle liée à l'abattoir flamand Belki, qui écoule ses produits sur le marché belge et a développé sa propre marque, « Le Roi des Champs », la seconde, liée au fabricant d'aliments hollandais, ForFarmers. Cette dernière filière se différencie par le fait qu'une série d'agriculteurs élevant les poulets pour cette filière se sont fédérés en coopérative, dès 2009, pour écouler eux-mêmes leur production, sur la Belgique et en particulier, en Wallonie, en privilégiant les circuits courts. Aujourd'hui, 5 000 poulets par semaine sont vendus par Coprobel, pour un chiffre d'affaire de 1,8 millions d'euros (2016). On note 40 coopérateurs, 5 administrateurs et 2 salariés. Cette initiative a vu le jour, car les éleveurs ont souhaité se réapproprier la commercialisation de ce produit qui a une image de haute qualité et de proximité. Ils voulaient acquérir la capacité de pouvoir communiquer sur leur production et d'améliorer la valeur ajoutée qu'ils réalisent sur le produit final, en plus de la reconnaissance de leur travail de qualité et de l'autostimulation à travailler ensemble.

Un autre exemple de coopérative est remarqué au travers de la S.C.R.L. « Le Poulet de Gibecq » qui constitue une coopérative regroupant les différents producteurs de volailles de qualité différenciée qui sont produits pour la commercialisation par la S.C.R.L. « Coprosain », coopérative regroupant l'ensemble des producteurs des différents secteurs de production. Le « Poulet de Gibecq » bénéficie donc d'un cahier des charges reconnu au titre de la qualité différenciée.

En œufs, une organisation informelle d'éleveurs est initiée depuis environ deux ans pour proposer en direct à différentes enseignes de magasins, par les éleveurs, une gamme d'œufs couvrant le sol, le plein air et le Bio, de sorte d'améliorer le revenu tiré des œufs. On estime que si un éleveur parvient à vendre 30% de ses œufs lui-même, il stabilise son revenu. Spécifiquement aux œufs Bio, notons la filière liée à la société « Cocorette », rachetée début 2016 par « Œuf Nord Europe » et des capitaux (34%) de la coopérative céréalière « Noriap ». Elle comprend une dizaine d'éleveurs, dont deux en « Label Rouge », et les autres en Bio. Cette filière se différencie entre autre par son concept d'œufs ramassés à la main.



En Wallonie, quatre cahiers des charges sont reconnus au titre de la qualité différenciée par le Ministre de l'Agriculture :

- Volailles de multiplication - Association «L'œuf d'Or »
- Le "Poulet de Gibecq"
- Le foie gras mi-cuit de la ferme « La Canardière »
- Le foie gras mi-cuit de la ferme « La Sauvenière »

En production différenciée, le « Coq des Prés », décrit ci-dessus, constitue une démarche originale mise en œuvre en Wallonie, qui ne se rencontre pas dans les autres filières. La volaille française « Label Rouge » constitue également une expérience inspirante, en termes d'initiative collective ayant abouti à un cahier des charges très strict garantissant au consommateur une véritable qualité différenciée des produits. Elle est également associée au retour à une sélection génétique basée sur les souches colorées rustiques, en voie de disparition dans les années 60 et remise à l'honneur par la Maison de sélection française, la SASSO, et par son fondateur, le père de Louis Perrault, l'actuel directeur (voir extrait du site Internet de la SASSO (<http://www.sasso.fr/sasso-poulet-fermier-35-ans-de-tradition.html>)).

## 2.6. Acteurs publics contribuant à l'organisation de la filière

### **Promotion - APAQ-w**

Les producteurs avicoles cotisent à l'APAQW au travers d'une cotisation payée directement par les éleveurs. Le budget mobilisé par ces cotisations reste faible (en moyenne 25.000€ par an).

### **Encadrement – Association wallonne de l'Élevage (Awé) et le support opérationnel au Collège des Producteurs**

L'encadrement technique spécifique, à l'exception de l'encadrement vétérinaire, aux aviculteurs et cuniculteurs est principalement réalisé par l'Association wallonne de l'Élevage a.s.b.l. (Awé) qui dispose d'un agent d'encadrement spécifiquement affecté.

L'encadrement filière est mené par l'a.s.b.l. « Services Opérationnels au Collège des Producteurs » (SOCOPRO) qui intervient également dans l'organisation de la formation en production de foie gras et gavage, pour laquelle elle est agréée par le SPW-DGO3-Direction de la Qualité-Service du bien-être animal (formation obligatoire dans le cadre du bien-être animal).

Les producteurs ont exprimés le besoin de plus d'échanges entre eux : le partage d'expérience est très important et à développer. Les éleveurs sont parfois isolés. C'est aussi un moyen de communiquer sur ce qui existe à l'extérieur et d'avoir un retour d'expériences. Dans ce sens, la remise en route d'un CETA est souhaitée.

### **Recherche – Université de Liège et CRA-W**

Les moyens financiers pour la recherche avicole sont limités en Wallonie, malgré le développement du secteur. Des recherches limitées sont toutefois menées par le Centre wallon de Recherches



Agronomiques (CRA-W) sur l'aménagement des parcours extérieurs, ainsi que par l'Université de Liège (santé, alimentation animale).

La priorité des producteurs est d'assurer au minimum une veille active, voire renforcée sur les recherches menées en Flandre et dans les autres pays voisins. Le secteur Avicole et Cunicole devrait également être attentif à être intégré dans les programmes de recherche transversaux.

Les résultats d'une enquête réalisée par le Collège des Producteurs sur les besoins en recherche et encadrement ont fait ressortir 5 axes de recherches prioritaires pour le secteur:

1. Alimentation (essentiellement sur la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire et des protéines locales)
2. Santé
3. Economie (outil de collecte des données technico-économiques pour améliorer le revenu des agriculteurs)
4. Innovations (systèmes logistiques innovants pour la commercialisation en vente directe, entreprises spécialisées dans la transformation des produits)
5. Aménagement des parcours de volailles plein air

Au regard du développement des modes de production alternatifs, la recherche en aménagement de parcours est considérée comme la priorité numéro 1 de la recherche régionale, en mettant en place des essais de terrain testant les essences les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques régionales. Il conviendrait d'y adjoindre un aspect « santé ». En effet, les pathologies observées en élevages sont fortement influencées par le type d'élevage. C'est ainsi que le passage en mode sol, extérieur et Bio semble se traduire par une plus grande difficulté à gérer le parasitisme qu'il s'agisse de l'endoparasitisme (ascaridiose, capillariose, ...) ou de l'ectoparasitisme (poux rouges). Des traitements spécifiques et/ou des méthodes de contrôle spécialement destinés à ces types d'élevages, répondant aux attentes des consommateurs en termes d'absence de résidus et de respect des animaux doivent être développés.

De manière analogue, la mise en place de méthodes spécifiques de contrôle des agents zoonotiques habituellement mis en évidence chez les volailles, *Salmonella* spp et surtout *Campylobacter* spp doivent être implémentés. Ces deux points doivent s'intégrer dans une plus grande rentabilité des élevages sans pertes de revenus ou nouvelles contraintes pour les agriculteurs wallons. D'un point de vue économique, il est suggéré d'étudier la pertinence de l'outil statistique PEHESTAT (pour Poultry PErformance en HEalth STATistics). A partir d'une gigantesque base de données, cet outil permet d'évaluer les performances d'un élevage comparativement à la moyenne belge.

## 2.7. Synthèse des flux de la filière

Cet exercice a été réalisé pour la filière poulet de chair, qui représente les volumes de production majoritaires dans le secteur avicole régionale. Sur base des différentes informations présentées ci-avant, les flux de la filière viande de volaille peuvent se synthétiser selon le diagramme suivant :





# FLUX ENTRE MAILLONS

< CONTENU

< PRÉCÉDENT SUIVANT >

## FILIERE AVICOLE ET CUNICOLE EN WALLONIE

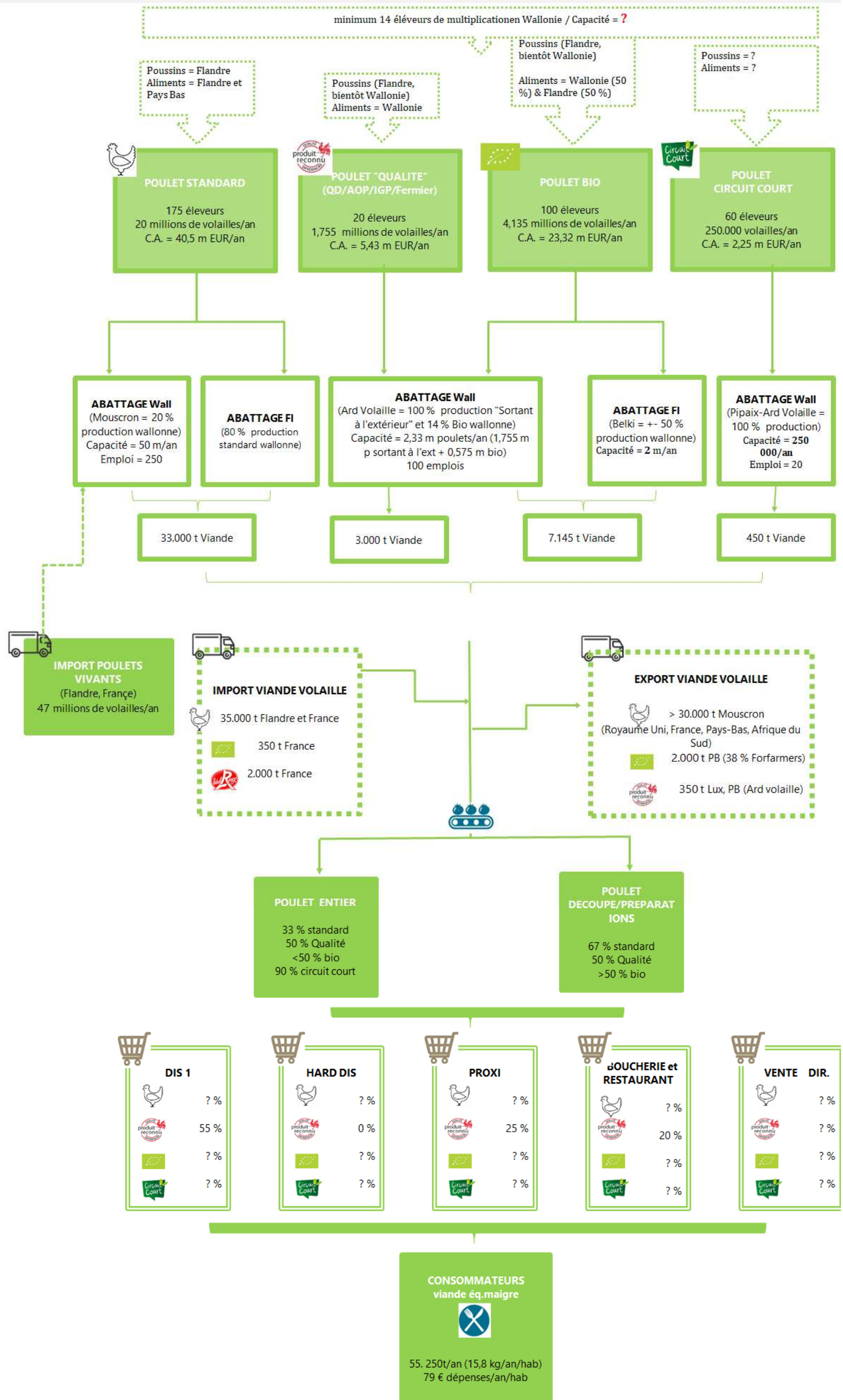
CSA  
INTRANTS

PRODUCTION

COLLECTE ET TRANSFORMATION

DISTRIBUTION

CONSOMMATION



### 3. SWOT

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>❖ <b>Globalement</b> : Production en développement – Faibles densités d'élevage en Wallonie – Modèle familial – Jeunes éleveurs/parcs de bâtiment – Modes de production diversifiés et complémentaires/pas de concurrence entre les filières/modes de production – Faible empreinte écologique – Produits à prix accessibles – Viande appréciée : blanche, maigre, nutritionnellement riche – Règles sanitaires strictes (=avantage pour l'export) – Rentabilité assurée (permet de maintenir des fermes) – Empreinte écologique favorable au sein des productions animales</p> <p>❖ <b>Poulet standard</b> : Innovation, Indépendance d'esprit – Liaison au sol – Temps de travail réduit – Encadrement par les fournisseurs Gain génétique &gt; - Indice de consommation&lt;</p> <p>❖ <b>Œufs</b> : Aliment de qualité bon marché – Produit de grande consommation – Intérêt comme aliment fonctionnel – Forte segmentation du marché – Encadrement par les fournisseurs</p>	<p>❖ <b>Globalement</b> (toutes les productions) : Manque d'esprit coopératif – Fonds publics très réduits pour la promotion, l'encadrement technique et la recherche agronomique et en santé animale</p> <p>❖ <b>Œufs et poulet standard</b> : Maillons amont et aval hors de la Wallonie - Peu de visibilité des produits wallons/ Valeur ajoutée de la filière hors Wallonie - Poulet prêt à cuire (entier) moins prisé que découpes (mais un atout également pour la volaille standard)</p> <p>❖ <b>Œufs</b> : Produits à faible valeur ajoutée – Investissement financier &gt; par rapport au retour sur investissement – Besoin de main d'œuvre &gt; volaille de chair – Erosion de la demande en œufs coquille – Pas de valorisation des poules de réforme – Méconnaissance et mauvaise information sur la qualité nutritionnelle de l'œuf et sur</p>



<p>❖ <b>Volaille alternative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Globalement : Animaux rustiques, conduite d'élevage moins stressante – Image positive de la production – Temps de travail réduit (chair) – Exploitations professionnelles/Innovations - Qualité organoleptique différenciée</li> <li>• Bio : Rusticité encore plus marquée, parcours extérieur/élevage plus extensif (force au niveau image)</li> </ul> <p>❖ <b>Circuits courts :</b> les volailles (chair, foie gras et œufs) se prêtent facilement à la vente directe. Assurent un prix juste aux producteurs</p> <p>❖ <b>Canard à foie gras :</b> Normes de BEA (dont formation obligatoire) et sanitaires élevées/produits sûrs et de qualité – Producteurs artisans/reconnaissance QD – Produit de luxe, attractif – Filière uniquement en circuits courts/image positive de la profession – Secteur innovant dans la gamme de produits proposés</p> <p>❖ <b>Lapin :</b> Viande maigre et de haute qualité nutritionnelle (ratio protéines/énergie intéressant + protéines digestibles, faible taux de lipide, mais riche en AGI et AGPI, faible teneur en cholestérol, oméga 3 = 4% des ANC (cuisse), faible ratio n-6/n-3 = 5,9 (conseil : ratio&lt;6 : réel&gt;20 !!), pauvre en Na, riche en P, source de Sélénium)</p>	<p>l'étiquetage de l'origine et des modes d'élevage</p> <p>❖ <b>Volaille alternative :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visibilité inexistante des produits sous cahiers des charges spécifiques QD</li> <li>• Peu d'aménagement des parcours extérieur, même si l'amorce est posée (impact sur l'environnement, l'image, le BEA, ...)</li> <li>• Coûts plus élevés par rapport au Label Rouge – Peu de produits en GMS</li> <li>• Indice de consommation supérieur – Prix au consommateur plus élevé que le poulet standard Marché de niche</li> </ul> <p>❖ <b>Circuits courts :</b> éleveurs peu visibles, peu identifiés et identifiables - travail supplémentaire par l'éleveur – marché de niche</p> <p>❖ <b>Canard à foie gras:</b> Très faible volume/très petit secteur – Consommation saisonnière/festive – Temps de travail important pour le producteur (élevage, gavage, transformation, commercialisation) – Coûts de production élevés (canetons, aliments, main d'œuvre) Achat des canetons dépendant des fournisseurs français – Coût et qualité de l'abattage</p> <p>❖ <b>Lapin :</b> Très petit secteur – Pas d'abattoir de plus grande capacité en Wallonie, ni filière – Temps de travail important pour le producteur – Animaux fragiles au niveau santé, plus encore avec les logements collectifs à présent en vigueur</p>
--	---





OPPORTUNITES	MENACES
<p>❖ <b>Globalement</b> : Maintien/retour sur la ferme du jeune ou du conjoint – Apport d'un complément de revenu intéressant, voire majoritaire en production standard - Consommation et nouveaux modes de consommation favorables – Aides ADISA (classes 2 et 3) – produits très sûrs par rapport à toutes les contraintes réglementaires listées dans les menaces</p> <p>❖ <b>Volaille standard</b> : Marché belge et européen Marché belge très dynamique – Réflexions sur un poulet de demain aux Pays-Bas</p> <p>❖ <b>Œufs</b> : Demande en ovoproduits locaux – Se prêtent bien à la vente directe - Création filière poules de réforme – Demande en œufs Bio – Demande de la Restauration Hors Domicile en œufs alternatifs</p> <p>❖ <b>Volaille alternative</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Belgique : 1<sup>er</sup> importateur de volailles Label Rouge et Bio</li> <li>• Engouement pour des produits sains, locaux, naturels, Bio, de qualité – Pression moindre des lobbys</li> <li>• Environnement et Bien être animal</li> </ul>	<p>❖ <b>Globalement</b> : Phénomène Nimby – Réglementation nombreuses (BEA, environnement, hygiène, ...) – Charges administratives de plus en plus lourdes – Accords CETA, TTIP, libre échange avec l'Ukraine – Fragilité due à l'I.A.</p> <p>❖ <b>Volaille standard</b> : Marché mondialisé, peu transparent, sur lequel les éleveurs manquent de maîtrise – Faible maîtrise également sur le prix des matières première - Instabilité des prix (chair et œufs) – Volatilité des prix des matières premières – Taille d'élevage en augmentation – Attaques non objectives quant aux nuisances environnementales Promotion Bio au détriment du standard – Vitesse de croissance très rapide (chair) impactant l'immunité des animaux/image détériorée – Emergence de « label » au niveau européen, type poulet de demain aux Pays-Bas (peut aussi constituer une opportunité)</p> <p>❖ <b>Œufs</b> : Mauvaise image de l'œuf produit en cage/déréférencement en grande et moyenne surface – Interdiction à terme de la cage enrichie, de l'épointage et de l'élimination des poussins mâles – fraude au marquage des œufs</p> <p>❖ <b>Volaille alternative</b> : Coûts de production &gt; Label Rouge – Menace sur le parcours extérieur (Influenza Aviaire) – Enjeu de la nouvelle législation agriculture Bio – Dépendance ADISA - Lenteur du traitement des dossiers ADISA - Dépendance du marché hollandais-Porteur de Campylobacter et</p>



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces disponibles (plein air)</li> <li>• ADISA : Bonus QD et Bio</li> <li>• Nouveau cadre QD et volonté de développer la promotion des produits</li> <li>• Maillons aval et amont présents+développement d'un couvoir</li> <li>• Développement en filières longues et circuits courts</li> <li>• Développement d'un nouveau couvoir en Wallonie (Andenne)</li> </ul> <p>❖ <b>Circuits courts</b> : demande des consommateurs en développement</p> <p>❖ <b>Canard à foie gras</b> : Potentiel énorme vis-à-vis de la consommation belge - Plus d'une dizaine d'emplois à développer - Pas de concurrence (9 producteurs) – Redéploiement de l'élevage à l'étude par la société UPIGNAC</p> <p>❖ <b>Lapin</b> : taux d'auto-provisionnement &lt; 100% - La Belgique est leader dans le logement des lapins en parcs – Maintien de la consommation, voire développement</p>	<p>risque de législation contraignante sur le court terme</p> <p>❖ <b>Circuits courts</b> : Difficultés pour l'abattage de proximité – Antagonisme entre politique régionale et règles sanitaires fédérales – Usurpation du terme fermier (œufs surtout)</p> <p>❖ <b>Canard à foie gras: Enjeu quant au bien-être animal</b> - Risque d'interdiction gavage – Concurrence France/Bulgarie/Hongrie – I.A. (augmentation de la mortalité et diminution de la qualité des produits) – Manque de promotion – Disparition à terme d'un des deux abattoirs - Pression permanente et contre publicité parfois mensongère des organisations de défense des animaux</p> <p>❖ <b>Lapin</b> : association de plus en plus à un animal de compagnie – Pression des abattoirs sur le prix de reprise aux éleveurs - Pression permanente et contre publicité parfois mensongère des organisations de défense des animaux</p>
---	--



## 4. CHANGEMENTS ATTENDUS A L'HORIZON 2027

### 4.1. Synthèse des défis majeurs

#### Volaille standard

Rappelons que les éleveurs sont jeunes ou relativement jeunes, et indépendants, avec une liaison au sol forte. La production est rentable et permet à des fermes de se maintenir, voire de se développer par l'arrivée d'une fille ou d'un fils. Le développement en 2016 a été particulièrement important, surtout en Flandre, mais aussi en Wallonie, avec une petite vingtaine de projets cités. Certains acteurs flamands mettent en garde les agriculteurs de vouloir se diversifier dans cette production, au risque que le marché devienne excédentaire dans quelques années, avec un impact négatif sur les prix.

Un enjeu majeur de cette production est le contrôle obligatoire et la limitation de l'utilisation des antibiotiques. Véritable formule 1 de la volaille, ce poulet nécessite une haute technicité des éleveurs, mais, par sa vitesse de croissance très élevée, le rend très sensible aux pathologies. Mode d'élevage intensif, il est également souvent critiqué au niveau du **bien-être animal** qui constitue aussi un **enjeu important de cette filière**. En poules pondeuses, l'arrêt des cages en 2028, selon l'avant-projet de code wallon relatif au bien-être des animaux, constituera un problème pour les 9 éleveurs installés dans ce système de production. Leur permettre d'évoluer vers un autre modèle d'élevage, via des aides à l'investissement, est certainement une voie à explorer.

Les conséquences économiques de la directive IED sur les émissions industrielles qui concernent les établissements de classe 1 sont aussi pointées du doigt par les éleveurs, une fois la liste des nouvelles techniques disponibles (MTD) publiée au niveau européen (fait le 15/02/2017). A partir de cette date, les éleveurs auront un délai de 4 ans pour mettre à jour leur permis d'environnement. Néanmoins, si les investissements requis impactent la rentabilité de l'exploitation, il leur sera possible de le démontrer et de déroger à ces nouveaux investissements, à partir de la réalisation d'une évaluation technico-économique démontrant que l'imposition des MTD entraînera une hausse disproportionnée des coûts au regard des avantages pour l'environnement (vu l'implantation géographique de l'établissement ou les conditions locales de l'environnement ou encore les caractéristiques techniques de l'établissement). Un accompagnement spécifique de ces éleveurs est recommandé, une fois cette mesure en application.

En termes de soutien déjà existant, notons l'élargissement des aides à l'investissement au secteur de la volaille standard pour les classes 2 et 3 avec le nouveau système ADISA. Cependant, les établissements de classe 1 ne bénéficient pas de ce soutien. Or, comme expliqué dans le paragraphe précédent, la publication au niveau européen de la liste des meilleures techniques entraînera pour certains de nouveaux investissements. Ces exigences ont pour objectif de diminuer les nuisances au niveau de l'environnement. Elles sont subies par les éleveurs, sans plus-value financière sur leur produit. Dans le cas précis de cette mise aux normes, les éleveurs plaident pour bénéficier du soutien ADISA.

Pour mieux développer une image régionale de ce poulet, une série d'éleveurs s'expriment pour maîtriser la commercialisation des produits, via leur valorisation par un abattoir situé en Wallonie. Etre moins



dépendant d'un marché globalisé et sortir du principe d'un produit qualifié de « petit prix » constituent un enjeu important pour certains. Aller vers une autonomie alimentaire sur l'exploitation est une voie aussi privilégiée. Dans ce sens, la création d'une organisation de producteurs (OP) constitue une piste intéressante à étudier, de même qu'une promotion ciblée sur l'image du poulet standard ancré dans notre région. Etudier les possibilités de différencier sa production a également du sens.

La problématique soulevée par la fraude au fipronil (2017) est également une préoccupation du secteur. En effet, ce type de fraude (externe à la production) a des conséquences importantes sur l'image des produits ainsi que sur les finances des élevages. Au-delà de la volaille standard, la volaille alternative a aussi été touchée (élevages au sol et plein air). Le renforcement des mesures de prévention de ce type de risque sont nécessaires au même titre que l'indemnisation des pertes qui y sont liées.

### **Volailles en production alternative**

Favoriser un cadre favorable au développement des volailles alternatives constitue une priorité, compte tenu de la valeur ajoutée apportée aux éleveurs mais également vu l'emploi développé chez les autres acteurs de la filière et son potentiel. L'opportunité pour ce type de volaille de se développer plus particulièrement en Wallonie a également été appuyé par le rapport du Département « Landbouw & Visserij » en 2015 (« Potentieel voor vlaamse meerwaardeveleeskippen, met een blik op Nederland en Duitsland »).

Le besoin de développement de nouveaux bâtiments d'élevage se fait cruellement ressentir. Pour cela, les aides à l'investissement (ADISA) sont indispensables. Toutefois, le processus d'aides à l'investissement a pris beaucoup de retard ces dernières années, ce qui a amené à des reports d'investissements en lien avec le gain de terrain du poulet Bio d'importation. Assurer un cadre régional favorable, très réactif, est dès lors primordial, que ce soit du côté des aides, de la promotion et de la recherche/ encadrement.

Pour les œufs biologiques, le constat d'incertitude sur les nouveaux investissements est le même en lien avec la situation d'interprétations divergentes du cadre légal sur les tailles d'élevage, entraînant l'arrivée d'œufs étrangers sur le marché.

Pour les volailles élevées en plein air, si l'image est positive, que ce soit en poulets de chair ou en œufs, un déficit important est remarqué dans l'aménagement des parcours. Depuis 2 ans, un effort considérable a été réalisé par une des filières ayant permis d'aboutir à l'implication du CRA-W dans deux projets d'aménagement de parcours. Ces efforts sont à poursuivre et à amplifier.

Comme pour les volailles standards, le contrôle obligatoire et la limitation de l'utilisation des antibiotiques et d'une manière générale les traitements thérapeutiques seront un enjeu de cette production. Plus spécifiquement pour les volailles plein air les problèmes posés par les éventuelles périodes de confinement prolongées seront un autre enjeu majeur. En effet, la circulation de souche d'Influenza Aviaire ne semble pas diminuer et pourraient, à l'avenir, s'étendre sur de longues périodes. Ce point est important, car il pourrait compromettre l'avenir du plein air.

Un autre enjeu qui risque de pénaliser les productions de poulets plein air concerne la problématique des *Campylobacter* qui, au même titre que les Salmonelles, provoquent des infections intestinales chez l'homme. Cette bactérie est à présent la cause la plus courante de gastro-entérites. Une législation européenne contraignante est à présent effective, au travers du règlement (UE) 2017/1495 de la Commission du 23 août 2017 modifiant le règlement (CE) n°2073/2005 en ce qui concerne la présence de



*Campylobacter* dans les carcasses de poulet de chair (définition d'un critère d'hygiène du procédé). Le secteur ne bénéficie pas encore des outils pour maîtriser la bactérie.

Enfin, spécifiquement au secteur de la volaille biologique, l'enjeu de nouveau projet de règlement européen sur l'agriculture biologique est particulièrement prégnant et pourrait impacter négativement le développement et l'image de la production (obligation de reproducteurs Bio, pas de limitation des tailles d'élevage, durées d'élevage différentes entre états-membres, ...). Dans ce sens, le soutien aux travaux de l'Association Européenne des Volailles Rurales (ERPA), dont est membre SOCOPRO, est important. De même, il est important de trouver un équilibre sur les règles qui seront retenues à l'échelle wallonne entre un modèle d'aviculture tournée spécifiquement sur les circuits courts et un modèle d'aviculture alternative tournée sur des circuits plus longs, répondant à la demande du marché.

Par ailleurs, plus particulièrement pour les poules pondeuses élevées en plein air et Bio, on remarque une fraude régulière au marquage des œufs, étant donné qu'il est autorisé de marquer les œufs à la ferme OU dans le premier centre d'emballage. Les éleveurs plaident pour une obligation de marquage à la ferme, pour éviter ces abus.

Enfin, la disparition des abattoirs de proximité représente un risque réel, fragilisant le maintien et le développement des élevages écoulant en circuits courts. Le soutien de nouveaux outils par des fonds publics, avec un regard vigilant sur l'apport de valeur ajoutée (via par exemple la diversification des services, et entre autre, la capacité de pouvoir valoriser les produits, ainsi qu'une adaptation du cadre sanitaire légal), constituent un besoin majeur pour ce segment de marché.

### **Volailles en circuits courts**

Ces circuits courts sont une voie privilégiée, compte tenu d'un prix juste dont peuvent bénéficier les producteurs.

Ces circuits courts s'illustrent par des volailles de proximité, dont l'alimentation provient de la région ou de régions environnantes, dont l'abattage est assuré par des abattoirs de proximité ( Pipaix et dans une moindre mesure Ardenne Volaille) : ces abattoirs sont nécessaires pour permettre aux éleveurs écoulant leurs productions en circuits courts de s'entourer des compétences d'un abattoir agréé. Malheureusement, l'abattoir Fournipac a fermé ses portes en mai 2018. La création d'un nouvel outil est donc importante. SOCOPRO, avec le BEP, encadre le projet du « Petit Abattoir Coopératif » dans son projet de Hall Relais. Monsieur le Ministre a donné son, mais le projet est encore loin de se concrétiser. La solution des abattoirs modulaires est également étudiée.

Au niveau des œufs, une demande en ovoproduits locaux est identifiée pour répondre à la demande des boulangeries et boucheries notamment. Cette question a fait l'objet d'un travail de fin d'étude en 2014, réalisé par un étudiant en bioingénieur à l'Ulg-Gbx Agro-Bio Tech.

### **Canards à foie gras**

L'estimation du bonus en chiffre d'affaire que pourrait espérer la Wallonie par une relocalisation de la production s'élève à environ 53 millions d'euros, rien que pour le foie gras cru. Cela permettrait de créer des emplois en Wallonie (abattage, transformation). Si l'on fait l'hypothèse de reprendre 10% de ce volume importé, une dizaine d'exploitations supplémentaires pourraient être développées, à partir du moment où un soutien serait apporté par les pouvoirs publics (protection du métier, encadrement technique et vétérinaire qui était assuré par le secteur Médecine Aviaire de l'ULiège – Prof. Marlier et qui a été arrêté,



recherche (absence de recherche sur le maïs et sur les alternatives viables au gavage mécanique), aides à l'investissement (déjà possibles via la qualité différenciée, maïs à maintenir, abattoirs de proximité). Le développement de la production permettrait aussi de donner des garanties pour le maintien du seul outil spécialisé dans l'abattage du canard à foie gras et de diminuer les coûts liés à l'approvisionnement en aliments et canetons.

**Le redéploiement de la production dans notre région est mis en péril avec l'enjeu du bien-être animal.** En effet, le maintien de l'autorisation du gavage fait face à un lobbying très dur des acteurs de la protection animale, dont l'objectif, à court ou moyen terme, est de faire interdire la production.

Investir dans des actions de communication à base scientifique sur la production est une voie privilégiée ; des acteurs académiques (Prof. Marlier ULiège), s'étant déjà fortement impliqués et étant toujours prêts à s'investir en la matière).

## Lapins

La production est limitée, mais bénéficie d'une opportunité de développement via les élevages en parcs qui bénéficient d'une image positive et dont les produits sont demandés par les enseignes de la grande distribution. La Belgique est en effet le seul pays européen à avoir aujourd'hui légiféré sur l'obligation de l'élevage en parcs. Cependant, les consommateurs ne sont pas informés du haut niveau de bien-être accordé à l'animal.

Les statistiques officielles mettent également en évidence un taux d'auto-approvisionnement en lapins et gibier qui n'a jamais été aussi bas depuis 10 ans (61%), mais, par contre, un pic de consommation qui n'avait pratiquement plus été rencontré durant cette même période (3,72 kg/hab./an). Par ailleurs, la viande de lapins est d'une grande qualité nutritionnelle et diététique.

Néanmoins, un gros problème est apparu récemment, via les deux abattoirs belges qui mettent la pression sur les éleveurs pour diminuer le prix de reprise et la production en période estivale. Si ces abattoirs maintiennent cette décision, les éleveurs travailleront pratiquement à perte. Dès lors, une réflexion sur le regroupement des éleveurs via, par exemple, la création d'une organisation de producteurs, est sur la table. La rencontre des distributeurs, un par un, est également en projet.

## 4.2. Changements attendus

L'objectif général « Horizon 2027 » du plan stratégique est de : « augmenter le taux d'auto-approvisionnement du secteur au travers d'une croissance de la production entre 7 et 9% par an adaptée aux évolutions de la demande et développant de la valeur ajoutée pour les opérateurs wallons ».

Afin d'assurer une croissance équilibrée de l'offre face à la demande, ce développement se matérialiserait par une cible de l'ordre de près de 40 nouveaux poulaillers par an dont près de 90% en productions alternatives, soit selon la ventilation suivante :

- **Poulet standard :** 200 000 places/an
- **Poulet Bio :** > 100 000 places/an
- **Poulet de qualité :** 50 000 places/an
- **Poule pondeuse Bio :** 20 000 places/an
- **Poules plein air et au sol:** 40 000 places/an



- **Canard à foie gras** : 10 000 places/an
- + Augmentation du nombre d'aviculteurs en **circuits courts** grâce aux nouveaux abattoirs en projet (12 500-25 000 par an)

A court et moyen terme, l'aviculture wallonne doit continuer à s'envisager sous l'angle d'une opportunité de diversification permettant de générer des revenus complémentaires dans un paysage agricole où les difficultés économiques sont grandes pour les productions plus traditionnelles.

Les changements majeurs attendus des actions présentées ci-après sont les suivants :

- Augmentation de la proportion d'élevages en modes de production alternatifs dans la croissance (poulet de chair et ponte) : >50% % en nombre d'élevages, 70% en termes de volumes et 50 % du chiffre d'affaire producteurs
- Evolution de l'environnement institutionnel et sociétal vers un cadre non bloquant pour l'installation de jeunes en modes de production standard : nombre de projets refusés < 20 % et impacts financiers de crises/mises aux normes < 5 % du chiffre d'affaire des producteurs
- Développer le secteur du canard à foie gras en garantissant le respect du bien-être animal : augmentation du taux d'auto-provisionnement
- Evolution de l'environnement institutionnel et sociétal vers un cadre favorable à la création de valeur ajoutée post-production en Wallonie : 25 % des productions sont transformées et/ou commercialisées en Wallonie

Ce changement générerait pour les Producteurs un chiffre d'affaire supplémentaire de près de 126 millions € pour le secteur poulet de chair et poule pondeuse de la Production (voir hypothèses dans le tableau ci-après - *il est à noter que compte tenu des incertitudes sur l'évolution de la demande, la croissance de l'offre est stabilisée après la cinquième année*)



Année	Poulet standard		Poulet Bio		Poulet Qualité		Poules Bio		Poules plein air/sol		CA total (EUR)
	nb de places en +	C.A./EUR)	nb de places en +	C.A./EUR)	nb de places en +	C.A./EUR)	nb de places en +	C.A./EUR)	nb de places en +	C.A./EUR)	
2017	200.000	414.000	105.600	575.626	50.000	148.350	20.000	960.000	40.000	1.062.400	3.160.376
2018	400.000	828.000	211.200	1.151.251	100.000	296.700	40.000	1.920.000	80.000	2.124.800	6.320.751
2019	600.000	1.242.000	316.800	1.726.877	150.000	445.050	60.000	2.880.000	120.000	3.187.200	9.481.127
2020	800.000	1.656.000	422.400	2.302.502	200.000	593.400	80.000	3.840.000	160.000	4.249.600	12.641.502
2021	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	200.000	5.312.000	15.801.878
2022	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
2023	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
2024	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
2025	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
2026	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
2027	1.000.000	2.070.000	528.000	2.878.128	250.000	741.750	100.000	4.800.000	240.000	6.374.400	16.864.278
<b>Total Chiffre d'affaire</b>		<b>18.630.000</b>		<b>25.903.152</b>		<b>6.675.750</b>		<b>43.200.000</b>		<b>54.182.400</b>	<b>148.591.302</b>

*Figure 16 –Hypothèses de croissance du chiffre d'affaire et de l'évolution du nombre de places par segment*





## 5. PLAN D'ACTION

Les actions nécessaires pour atteindre les changements attendus sont :

- Action 1 – **Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière**
- Action 2 – **Assurer la mobilisation efficace des aides à l'installation et à l'investissement**
- Action 3 – **Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages**
- Action 4 – **Développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production**
- Action 5 – **Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs**
- Action 6 – **Assurer la disponibilité de services techniques d'encadrement**
- Action 7 – **Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »**
- Action 8 – **Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées**



## 5.1. Action 1 - Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte</b>	<i>Il y a peu de statistiques à jour concernant le secteur avicole à l'exception des données collectées à la demande par le Collège des Producteurs. De plus les données nationales reflètent insuffisamment la réalité du secteur wallon.</i>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>DGO3 – DEMNA</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Collège des Producteurs</i></li> <li>• <i>Awé</i></li> <li>• <i>Abattoirs</i></li> <li>• <i>Opérateurs économiques de filières</i></li> <li>• <i>COMEOS</i></li> <li>• <i>Organisations professionnelles</i></li> </ul>
<b>Activités concrètes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Définir une méthode standard de collecte et d'analyse de données avec les partenaires</i></li> <li>• <i>Réaliser une baseline selon cette méthode</i></li> <li>• <i>Réévaluer les données tous les 3 ans</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Méthode existe</i></li> <li>• <i>Baseline et rapports triennaux disponibles</i></li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Méthode existe et baseline en 2018</i></li> <li>• <i>Rapports triennaux en 2021, 2024 et 2027</i></li> </ul>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<i>3 h/mois (10.000 EUR) X 4 = 40.000 EUR (Budget interne DGO3)</i>



## 5.2. Action 2 – Assurer l’efficacité des aides à l’installation et à l’investissement

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé
<b>Contexte</b>	<p><i>La production avicole biologique, comme celle sous normes de qualité (régionale ou européenne), doit pouvoir s’ajuster de manière équilibrée à la croissance de demande du marché dès lors que c’est un axe de valeur ajoutée (économique et sociétale) important de l’aviculture wallonne.</i></p> <p><i>Faciliter l’installation de nouveaux poulaillers ou autres acteurs de filières de type PME (pex couvoir) dans ces modes de production est important.</i></p> <p><i>Aider les éleveurs de poules en cages à évoluer vers un autre système de logement aussi.</i></p> <p><i>Le système ADISA constitue un levier pour stimuler les investissements d’amélioration des infrastructures (environnement et bien-être animal) et les installations.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l’action</b>	DGO3
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p><i>Collège des Producteurs</i></p> <p><i>Acteurs de filières</i></p> <p><i>Organisations professionnelles</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<p><i>Assurer la concertation entre les acteurs/parties prenantes au niveau :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• De la simplification administrative pour l’examen des dossiers</i></li> <li><i>• De l’anticipation de la prochaine PAC de sorte de maintenir des conditions favorables au développement de l’aviculture wallonne (nouvelles installations et MTD)</i></li> </ul>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<i>Taux de respect des délais de traitement &gt; 100 %</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>Dès 2018 avec ajustement permanent aux évolutions et simplifications</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<i>Budget interne DGO3</i>



### 5.3. Action 3 – Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l’installation ou le maintien des élevages

<b>Niveau de priorité</b>	Élevé
<b>Contexte</b>	<p><i>Les différentes filières du secteur sont/seront potentiellement impactées par les éléments réglementaires suivants :</i></p> <p><i>L’objectif de 40 nouveaux élevages par an pourrait être impacté négativement par le rejet grandissant des autorités compétentes sur les permis liés aux projets d’élevage.</i></p> <p><i>La production standard constitue une opportunité pour les jeunes agriculteurs de se diversifier et maintenir les exploitations familiales. Elle assure un revenu complémentaire intéressant avec un temps de travail réduit. Cependant, le besoin d’agrandissement des tailles des poulaillers positionne de plus en plus souvent ces élevages en classe 1, avec pour conséquences des règles environnementales plus strictes.</i></p> <p><i>La production biologique est soumise à des enjeux importants liés à la révision du règlement européen qui pourrait dévaloriser le modèle Bio développé en Wallonie, la proactivité s’impose sur ce dossier.</i></p> <p><i>Les volailles élevées en plein air font face à différentes menaces en lien avec la durée des mesures de confinement qui risquent de se renforcer dans les années à venir suite à la pression de l’Influenza Aviaire.</i></p> <p><i>L’équilibre entre les 3 pôles de durabilité du secteur (social, environnemental et économique) est parfois insuffisamment respecté dans les évolutions des règlements et de leurs mesures d’accompagnement.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l’action</b>	DGO3-Direction de la Qualité
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation professionnelles</li> <li>• Collège des Producteurs</li> <li>• Awé</li> <li>• Opérateurs des filières</li> <li>• Organes fédéraux</li> <li>• Agrilabel</li> <li>• CCAB</li> <li>• ERPA</li> <li>• Euro foie Gras</li> </ul>
<b>Activités concrètes</b>	<p><b>Le volet concertation de cette action est particulièrement important.</b></p> <p><i>Accompagner les éleveurs en classe 1 dans la mise en application des nouvelles mesures liées à la publication des nouvelles techniques disponibles (BREF/IED) : conseils/orientation des éleveurs</i></p> <p><i>Mener des campagnes de sensibilisation des communes/régions sur l’élevage dans le cadre des permis d’environnement (DGO3 + CIV)</i></p> <p><i>Etudier l’intérêt d’un cahier des charges QD en poules pondeuses plein air (via l’AM de 2011 fixant les critères minimaux de QD en volailles)</i></p>



	<p><i>Constituer un cahier des charges QD foie gras</i></p> <p><i>Concertation sur un cadre réglementaire clair et stable en matière de production de foie gras</i></p> <p><i>Concertation sur un cadre réglementaire clair et réaliste pour la production avicole biologique (UE et Wallonie)</i></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<i>Cadre réglementaire favorable, incitatif et réactif -&gt; nombre de recours et réclamations formelles en diminution</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>2018-2027 avec ajustement aux différents enjeux nouveaux qui apparaîtront durant la période du plan</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<p><i>Concertation et information des acteurs de la filière : 1/3 temps plein fonctionnel CdP (SOCOPRO) = 20.000 EUR X 10 ans = 200.000 EUR</i></p> <p><i>Sensibilisation/information des communes (CellAgri-équipe SOCOPRO) = 3 h/mois (15.000 EUR) X 10 = 150.000 EUR</i></p> <p><i>Aide à l'investissement ADISA</i></p>



## 5.4. Action 4 – Développement d’un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>De plus en plus d'éleveurs tentent de développer eux-mêmes la commercialisation de leurs productions. C'est notamment le cas en production d'œufs. Parvenir à écouler, sans passer par des intermédiaires, jusqu'à 30% des volumes produits, permet de stabiliser les revenus. En volailles de chair alternatives, de plus en plus d'agriculteurs développent à la ferme de petites productions qui doivent passer par un abattoir agréé pour être commercialisées en direct aux consommateurs, restaurants, boucheries, .... Des freins sont cependant observés.</i></p> <p><i>Afin de générer plus de valeur ajoutée en Wallonie dans les filières du secteur, différents éléments doivent faire l'objet d'attention, soit pour générer un effet levier, soit pour lever des facteurs bloquants.</i></p> <p><i>Régler le problème de possibilité de fraude au marquage des œufs plein air et Bio (marquage à la ferme non obligatoire)</i></p> <p><i>Assurer une meilleure protection du terme « ferme », « fermier » qui peut être utilisé par n'importe quel opérateur au titre de marque privée. Plusieurs voies sont possibles : réserver au sein du Code wallon de l'Agriculture et de l'Horticulture l'utilisation de qualificatif « fermier aux agriculteurs élevant, cultivant, transformant et commercialisant leur produit sur le lieu d'exploitation ; prendre un Arrêté du Gouvernement wallon pour inscrire le terme fermier comme mention de qualité facultative régionale ; établir un cahier des charges privé sous label de qualité différenciée</i></p> <p><i>Maintenir et développer des outils d'abattage de proximité pour les filières en mode de production alternatifs</i></p> <p><i>Développer des structures de casserie face à la demande de plus en plus forte en ovoproduits (notamment pour la production régionale de qualité et Bio)</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>DGO3-Direction de la Qualité</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Organisation professionnelles</i></li> <li><i>• Collège des Producteurs</i></li> <li><i>• Opérateurs des filières</i></li> </ul> <p><i>Organes fédéraux</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<p><i>Concertation pour rendre le marquage des œufs à la ferme obligatoire</i></p> <p><i>Concertation pour protéger l'usage du terme « ferme », « fermier », soit via un AGW, soit via une initiative collective de producteurs (cahier des charges)</i></p> <p><i>Mobilisation de soutiens publics à l'investissement pour 1 casserie en Wallonie et 3 à 5 structures d'abattage de proximité de taille moyenne à petite (pour les éleveurs en circuits courts et en modes de production alternatifs)</i></p> <p><i>Soutien aux initiatives locales qui sont en relation avec valorisation des produits</i></p>



<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><i>Marquage des œufs à la ferme rendu obligatoire</i></p> <p><i>Protection des termes « ferme » et « fermier » obligatoire</i></p> <p><i>1 casserie d'œufs opérationnelle en Wallonie</i></p> <p><i>3 à 5 structures d'abattage de proximité fonctionnelles en Wallonie</i></p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	
<b>Budget public prévisionnel</b>	<p><i>Concertation et réseautage des acteurs de la filière : 1/6 temps plein fonctionnel CdP (SOCOPRO)= 10.000 EUR X 10 ans = 100.000 EUR</i></p> <p><i>Aide à l'investissement ADISA</i></p>



## 5.5. Action 5 – Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Que ce soit au niveau des élevages de type standard ou alternatif, les éleveurs visent à améliorer la durabilité de leur production. Malgré la faiblesse actuelle des moyens de recherche en aviculture, il est important que les acteurs de la recherche puissent assurer une veille active sur les recherches menées en Europe en aviculture.</i></p> <p><i>Parallèlement, certains facteurs clefs ont été identifiés comme nécessitant la mobilisation de moyens dédiés à des recherches spécifiques à la Wallonie :</i></p> <p><i>en volailles standards, des efforts en termes d'autonomie protéique sont de plus en plus recherchés.</i></p> <p><i>en production plein air, et particulièrement en production biologique, le développement des cultures Bio en lien avec les terres de la ferme, ainsi que l'aménagement des parcours, constituent des enjeux importants pour les éleveurs. En matière d'aménagement des parcours, la veille scientifique doit être privilégiée, mais des essais de terrain sont également souhaités par les éleveurs suite à l'enquête réalisée en 2015 sur les besoins de recherche et d'encadrement (voir page 27 de ce plan).</i></p> <p><i>En canards à foie gras, des essais de variétés de maïs adaptées et de qualité pour le gavage, ainsi que le développement de modes de production alternatifs au gavage. Pour ce point, il s'agit en effet d'une obligation provenant d'une recommandation du Conseil de l'Europe. L'enjeu de ces recherches sera de répondre à trois critères: le respect du bien-être et de la santé des animaux, la qualité identique du produit, la viabilité économique pour les éleveurs.</i></p> <p><i>En matière sanitaire, les cas de contamination des poulets de chair par les Campylobacter nécessitent des recherches spécifiques. En poudeuses, la problématique des poux rouges reste d'actualité et la veille scientifique importante.</i></p> <p><i>La veille scientifique sur les sujets liés au bien-être animal est une priorité (épointage, euthanasie des poussins mâles, logement, lumière naturelle, densités et taille d'élevages, gavage, ...).</i></p> <p><i>D'autres thématiques pourront certainement faire l'objet de priorité de recherche durant la période de mise en œuvre du plan.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>DGO3</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>CRA-W</i></li> <li>• <i>Université de Liège (FMV + GxABT)</i></li> <li>• <i>ForFarmers</i></li> <li>• <i>RwDr</i></li> <li>• <i>Certifruit</i></li> <li>• <i>Collège des Producteurs</i></li> <li>• <i>BioWallonie</i></li> </ul>
	<i>Mobilisation d'un chercheur à mi-temps sur la veille scientifique en aviculture</i>





<b>Activités concrètes</b>	<i>Financement de projets de recherche liés aux thématiques prioritaires dans le cadre des activités des organisations de recherche (CRA-W, appels à projets R&amp;D de la DGO3, appels à projets UE)</i>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<i>Rapports périodique de veille scientifique transmis aux acteurs de la filière Au moins 2 projets de recherche en activité sur le secteur avicole</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>2017-2027</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<i>Un chercheur à mi-temps sur la veille scientifique : 1/2 temps plein fonctionnel CRA-W = 30.000 EUR X 10 ans = 300.000 EUR Financement de projets de recherche : 500 000 EUR</i>



## 5.6. Action 6 - Assurer la disponibilité d'un encadrement technique des producteurs

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Une personne de l'Awé est en charge de l'encadrement technique des éleveurs ; le taux d'encadrement est nettement inférieur à la plupart des espèces animales. Un encadrement privé de qualité existe au sein des différentes filières existantes. Toutefois certains sujets font l'objet d'un nécessaire encadrement neutre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>• Lutte contre l'antibiorésistance : encourager les éleveurs à s'inscrire dans la démarche, en appuyant les travaux et mesures prises à l'échelle fédérale ;</i></li> <li><i>• Gestion des poux rouges ;</i></li> <li><i>• Organisation de la formation des producteurs de canards à foie gras ;</i></li> <li><i>• Soutien au développement des productions différenciées (Bio, QD, Produits de qualité) - moins standardisés, certaines questions techniques liées à ces modes de production nécessitent un encadrement technique pointu ;</i></li> <li><i>• Veille technique nationale et européenne, notamment sur la rusticité des souches.</i></li> </ul>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Awé</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<i>Collège des Producteurs Biowallonie</i>
<b>Activités concrètes</b>	<p><i>Suivi et veille technique</i></p> <p><i>Vulgarisation et diffusion d'informations, dont la valorisation des résultats des projets de recherche et de la veille scientifique en lien avec les sujets polémiques (BEA, sanitaire) au niveau du CIAA.</i></p> <p><i>Liens avec la recherche sur les questions techniques</i></p> <p><i>Conseils individuels sur l'exploitation et à distance, organisation de formations techniques</i></p> <p><i>Réalisation des actions du plan opérationnel Bio spécifiques au secteur avicole et cunicole Bio (actions n°4, 5, 9, 12 prévoyant un total de 7 temps CdP)</i></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><i>10 % des éleveurs faisant appel à un service conseil individuel au minimum 1 fois par an</i></p> <p><i>Taux de couverture de l'information généraliste &gt; 50 % des éleveurs</i></p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>2018-2027</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<p><i>Maintenir 1 temps plein fonctionnel à l'Awé = 60.000 EUR X 10 ans = 600.000 EUR</i></p> <p><i>1/6 temps CdP (SOCOPRO) = 10.000 EUR X 10 ans = 100.000 EUR</i></p> <p><i>Moyens de vulgarisation = 10.000 EUR X 10 ans = 100.000 EUR</i></p> <p><i>Moyens de formation = 5.000 EUR X 10 ans = 50.000 EUR</i></p> <p><i>Moyens spécifique BIO (BioWallonie) : ½ temps CdP = 30.000 EUR X 10 ans = 300.000 EUR</i></p>



## 5.7. Action 7 - Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Au-delà de la réussite individuelle de chaque acteur, le développement des différentes filières liées au secteur nécessitera de canaliser les volontarismes et de favoriser la confiance entre les acteurs. Cela passe par des activités d'animation et de mise en relation des acteurs qui doivent favoriser une concurrence constructive entre les initiatives de filière ainsi qu'un bon équilibre entre le développement de l'offre et la réalité de la demande.</i></p> <p><i>A noter pour le lapin :</i></p> <p><i>La production cunicole est très limitée en Wallonie, mais la consommation belge se maintient. Par ailleurs, des règles plus strictes que dans les autres pays UE sont mises en place concernant le bien-être animal (logement en parcs). Par contre, une pression sur le prix des lapins vivants est aujourd'hui opérée par les abattoirs, menaçant la viabilité des abattoirs. Pourtant, les distributeurs sont demandeurs d'un lapin local.</i></p>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>Collège des Producteurs</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Producteurs</i></li> <li>• <i>Opérateurs de filières</i></li> <li>• <i>Abattage</i></li> <li>• <i>Distribution</i></li> <li>• <i>Importateurs</i></li> <li>• <i>Biowallonie</i></li> <li>• <i>Awé</i></li> <li>• <i>Agrilabel</i></li> </ul>
<b>Activités concrètes</b>	<p><i>Suivi et veille commerciale généraliste</i></p> <p><i>Suivi technico-économique généraliste sur toutes les espèces et modèles de production.</i></p> <p><i>Accompagner les demandes éventuelles de mise en place d'organisations de producteurs (lapin, œufs,...)</i></p> <p><i>Mise en relation et amélioration de la connaissance des besoins des maillons aval et amont de la production</i></p> <p><i>Analyser la pertinence de la mise en place d'une Organisation de producteurs</i></p> <p><i>Négocier des prix justes avec les distributeurs (lapins), voire appui à la mise en place d'une marque « lapin wallon »</i></p> <p><i>Appui à l'établissement de Cahier des charges, modèles de contrats et dossiers de reconnaissance officielle aux filières qui le demande (notamment local, prix juste et évolution des modes de production en modèle standard)</i></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<i>Satisfaction des acteurs vis-à-vis des réponses à leurs enjeux de filière &gt; 50 %</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>2018-2027</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<i>1/3 temps plein fonctionnel = 20.000 EUR X 10 ans = 200.000 EUR</i>



*Moyens d'animation = 10.000 EUR X 10 ans = 100.000 EUR*



## 5.8. Action 8 - Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées

<b>Niveau de priorité</b>	<i>Elevé</i>
<b>Contexte</b>	<p><i>Le fonds de promotion aviculture de l'APAQw est à ce jour très faible alors que le secteur se développe, garantit une amélioration des revenus dans les fermes et constitue un secteur en devenir. Les moyens actuellement mis en œuvre ne permettent qu'insuffisamment d'adresser les enjeux liés à certains points de communication clefs vis-à-vis du grand public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Améliorations des conditions d'élevage suite à l'adoption du code BEA</i></li> <li>• <i>Augmentation et canalisation de la demande pour les volailles issues de modes de production alternatives wallonnes (en faisant connaître à l'intérieur et en dehors de la région la force de la Wallonie dans le développement des productions alternatives)</i></li> <li>• <i>Rééquilibrage de la communication des lobbys anti-gavage,</i></li> <li>• <i>Promotion des œufs locaux couplée à celle de la qualité nutritionnelle des œufs</i></li> <li>• <i>Promouvoir le lapin belge qui bénéficie d'un haut niveau de bien-être</i></li> </ul>
<b>Organisation en charge de piloter l'action</b>	<i>APAQw</i>
<b>Acteurs/parties prenantes impliquées</b>	<p><i>Filières reconnues</i></p> <p><i>Distributeurs</i></p> <p><i>Autres secteurs viandes</i></p> <p><i>Collège des Producteurs</i></p> <p><i>Biowallonie</i></p>
<b>Activités concrètes</b>	<p><i>Mobiliser des actions au travers de programmes transversaux de promotion (programmes transversaux viande et programme multiproduits)</i></p> <p><i>Développer une stratégie spécifique faisant connaître sur le marché intérieur et extérieur la force de la Wallonie dans le développement des productions alternatives</i></p> <p><i>Poursuivre les efforts de réactivité menés en cas de crises ou en périodes sensibles (ex foie gras fin 2016 et étiquetage différencié des œufs en 2017)</i></p> <p><i>Mise en avant des initiatives de filières de qualité,</i></p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<i>Croissance de la demande pour les productions alternatives wallonnes = + 7 % annuel</i>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<i>2018-2027</i>
<b>Budget public prévisionnel</b>	<i>Promotion Aviculture = 40.000 EUR X 10 ans = 400.000 EUR</i>



## 5.9. Budget du plan d'action

Action 1 – <b>Rendre disponibles plus de données pour piloter le développement de la filière</b>	<i>40.000 EUR</i>
Action 2 – <b>Assurer l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement</b>	<i>0 EUR</i>
Action 3 – <b>Concertation et accompagnement des évolutions réglementaires impactant l'installation ou le maintien des élevages</b>	<i>350.000 EUR</i>
Action 4 – <b>Développement d'un cadre favorable pour le développement à la création de valeur ajoutée post-production</b>	<i>100.000 EUR</i>
Action 5 – <b>Assurer une recherche et une veille sur des facteurs techniques clefs</b>	<i>800.000 EUR</i>
Action 6 – <b>Assurer la disponibilité de services techniques d'encadrement</b>	<i>1.150.000EUR</i>
Action 7 – <b>Assurer la disponibilité de services neutres de « facilitation filière »</b>	<i>300.000 EUR</i>
Action 8 – <b>Faciliter le lien entre l'offre et la demande au travers de promotions ciblées</b>	<i>400.000 EUR</i>
<b>TOTAL</b>	<b><i>3.140.000 EUR</i></b>

**Le chiffre d'affaire complémentaire généré au niveau des producteurs étant de 148.591.302 EUR sur 10 ans, l'effet levier de l'investissement public lié à ce plan serait donc de 2.11% de ce chiffre d'affaire complémentaire.**

